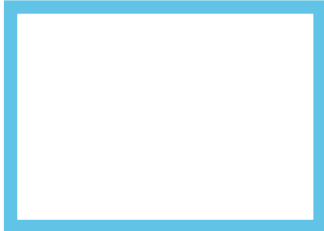
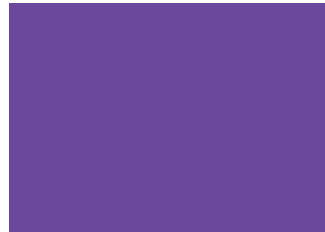


# Rentrée scolaire 2015-2016



## Dossier de presse



## SOMMAIRE

### LES PERSPECTIVES 2015-2016

p 3

#### I Une école exigeante

p 4

- 1.1 Les nouveaux programmes de maternelle
- 1.2 Les rythmes éducatifs et les projets éducatifs territoriaux
- 1.3 La préparation du nouveau collège 2016
- 1.4 Le déploiement du plan numérique
- 1.5 Le parcours d'éducation artistique et culturelle
- 1.6 La formation des enseignants

#### II Une école plus juste

p 12

- 2.1 La nouvelle carte de l'éducation prioritaire
- 2.2 Le chantier de l'évaluation positive, des précurseurs dans l'académie
- 2.3 L'orientation des élèves
- 2.4 Le développement des innovations et des expérimentations
- 2.5 L'ouverture à l'international
- 2.6 L'école inclusive

#### III Une école au cœur de la République

p 24

- 3.1 La grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République  
> laïcité, parcours citoyen et enseignement moral et civique, mobilisation de la réserve citoyenne, accueil des jeunes en service civique
- 3.2 L'éducation au développement durable – conférence Climat Paris, décembre 2015
- 3.3 La démocratie scolaire
- 3.4 La lutte contre le harcèlement scolaire

### LES CHIFFRES-CLES p 32

Les moyens nouveaux  
Les ressources humaines  
Les prévisions d'effectifs des élèves  
Les établissements scolaires  
Les résultats aux examens  
17 ouvertures de formations  
Les premières tendances d'orientation

### LES RENDEZ-VOUS p 46

L'année du sport de l'école à l'université  
Les 30 ans du baccalauréat professionnel  
Les forums de l'orientation  
Les autres événements

### ANNEXES p 50

Le calendrier scolaire  
Les personnels nouvellement nommés  
Les collèges connectés  
Les établissements participant à l'expérimentation sur l'évaluation positive  
Les sigles  
L'appel à projet académique sur le développement durable

# **LES PERSPECTIVES 2015-2016**

## I UNE ECOLE EXIGEANTE

### 1.1 Les nouveaux programmes de maternelle

Une étape importante de la refondation pédagogique de l'École est la mise en œuvre, à la rentrée 2015, du nouveau programme de l'école maternelle. Sa mission principale est de donner aux enfants l'envie d'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Ce temps de scolarité permet d'établir les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves. Un ensemble de ressources pédagogiques est mis à disposition des enseignants.

Organisée en un **cycle unique**, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Elle s'adapte aux jeunes enfants en tenant compte de leur développement et construit des passerelles entre la famille et l'école. Elle organise des modalités spécifiques d'apprentissage en mettant en place des situations variées : résolution de problèmes, entraînements, mémorisation. Le jeu y tient une place particulière : il favorise la richesse des expériences vécues et alimente tous les domaines d'apprentissage. L'école maternelle permet aussi aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble : elle assure une première acquisition des principes de la vie en société et permet à l'enfant de se construire comme personne singulière au sein d'un groupe.

**Le nouveau programme de l'école maternelle organise les enseignements en cinq domaines d'apprentissage.** Chacun des cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien :

- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique ;
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques ;
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée ;
- explorer le monde.

La place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite.

La pratique d'activités physiques et artistiques développe les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. Les domaines « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et « Explorer le monde » s'attachent à développer une première compréhension des nombres et des premiers outils mathématiques, de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement. En s'appuyant sur des connaissances initiales liées à leur vécu, l'école maternelle met en place un parcours qui leur permet d'ordonner le monde qui les entoure, d'accéder à des représentations usuelles et à des savoirs que l'école élémentaire enrichira.

#### **Un ensemble de ressources d'aide à la mise en œuvre du programme**

Afin d'aider et d'accompagner les équipes enseignantes dans la mise en œuvre du programme de maternelle, un séminaire national de formation s'est tenu le 23 juin 2015. Des ressources relatives aux besoins du jeune enfant et à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, au langage oral et à la découverte de l'écrit, au jeu, au graphisme, à l'écriture, à l'exploration du vivant, des objets et de la matière et à l'activité physique ont été produites sous l'égide de la direction générale de l'enseignement scolaire et de l'inspection générale de l'éducation nationale. Elles sont destinées à accompagner la mise en œuvre du programme et mises en ligne sur **Éduscol**.

Les enseignants recevront aussi un livre numérique enrichi produit par Canopé, construit à partir du texte intégral du nouveau programme de maternelle. Il intégrera des contenus de natures différentes : textes, images, commentaires audio, diaporama, vidéo.

## Une évaluation repensée

À l'école maternelle, les écarts de développement et de maturité, des enfants ont une influence sur le rythme des acquisitions. Tout regard évaluatif doit donc s'attacher autant aux procédures et processus que l'enfant met en œuvre dans ses apprentissages qu'à l'appréciation des résultats de son action.

Le suivi des apprentissages et la communication des progrès des élèves reposent sur deux outils : un **carnet de suivi des apprentissages**, renseigné tout au long du cycle 1, et une **synthèse des acquis** de l'élève, établie à la fin de la dernière année du cycle 1.

Le document de synthèse des acquis scolaires de l'élève est **communiqué aux parents** ou au responsable légal. Comme pour la transmission du carnet de suivi des apprentissages tout au long du cycle, cette synthèse remise aux parents reflète ce que leur enfant sait faire à l'issue de sa scolarité à l'école maternelle. Elle est l'occasion de dialoguer positivement avec les familles. Elle permet aussi, le cas échéant de les rassurer sur la prise en charge des besoins et des fragilités de leur enfant, pour aborder sereinement le cycle 2.

## 1.2 Les rythmes éducatifs : priorité à l'accompagnement pédagogique

### Un accompagnement pédagogique renforcé

Les questions organisationnelles ont nécessairement été très présentes dans la première année de généralisation des nouveaux rythmes éducatifs. La circulaire de rentrée 2015 a mobilisé les recteurs pour un pilotage pédagogique renforcé, fondé sur les nouveaux programmes (en maternelle) et l'action des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) en matière d'accompagnement pédagogique et de formation des équipes. À l'école élémentaire, le même pilotage vise à ce que les opportunités offertes par la cinquième matinée puissent profiter pleinement aux apprentissages des élèves.

À l'occasion de la mise en œuvre du nouveau programme de maternelle, l'attention est appelée sur les nouveaux emplois du temps avec le souci d'une attention particulière au risque de fatigue des enfants et aux conditions dans lesquelles est organisée la sieste, afin que les besoins de repos des enfants soient pris en compte, tout en préservant le temps d'apprentissage de l'après-midi.

### Des évaluations et recherches pour accompagner la réforme

À partir de la rentrée 2015, deux protocoles d'évaluation visant à mesurer scientifiquement les bénéfices pédagogiques des nouveaux rythmes sont mis en place :

- une étude portera sur un panel de 15 000 élèves, en intégrant des évaluations cognitives en français et en mathématiques en fin de CM2 et un questionnaire adressé aux familles, aux maîtres, aux élèves portant sur les manières d'apprendre ou de faire classe ;
- une étude portant sur un échantillon de 5 000 élèves répartis sur des modes d'organisation représentatifs permettra de comparer l'impact des différentes organisations des temps sur les apprentissages.

Une recherche sera également engagée dans un échantillon d'écoles d'une académie afin de faire l'analyse comparative des rythmes de vie des enfants fréquentant les écoles élémentaires dont les emplois du temps journaliers et hebdomadaires diffèrent. Elle a vocation à identifier les organisations qui permettent le mieux de prendre en compte le temps global de l'enfant. Les écoles et classes évaluées seront déterminées à la rentrée 2015.

- *Dans l'académie d'Orléans-Tours, 93% des communes sont couvertes par un PEDT à la rentrée 2015.*

## 1.3 La préparation du nouveau collège 2016

### La réforme du collège

#### *Une marge d'autonomie accrue*

La nouvelle structuration procure une autonomie nouvelle à mettre au service de la diversité des publics accueillis. Les enseignements obligatoires se répartissent en enseignements communs à tous les élèves et en enseignements complémentaires (accompagnement personnalisé et enseignements pratiques interdisciplinaires), qui contribueront à la diversification et à l'individualisation des pratiques pédagogiques.

Le total hebdomadaire des heures mis à la disposition des établissements pour la prise en charge des élèves de la classe de sixième à la classe de troisième **augmente** : il passe de 110,5 heures à 115 heures à la rentrée 2016, et à 116 heures à partir de la rentrée 2017 (pour les quatre niveaux).

#### *Les innovations au cœur de la réflexion*

La réforme 2016 se traduit par des cycles d'enseignement repensés, une nouvelle organisation des enseignements au collège ainsi qu'un renouvellement des contenus, appuyé sur un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de nouveaux programmes qui y sont étroitement articulés.

Les équipes enseignantes auront à dédier une partie de leur temps d'enseignement à des enseignements spécifiques :

- l'accompagnement personnalisé, étendu à tous les niveaux du collège ;
- la pédagogie de projet au service de réalisations concrètes dans les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

### **Une mobilisation nationale et académique sans précédent pour former et accompagner les équipes**

#### *Une année pour se préparer*

L'opportunité exceptionnelle offerte par la réforme du collège de créer les conditions de réussite de tous les élèves impose que tous les acteurs du système puissent contribuer, individuellement et en équipe, à sa mise en œuvre. L'importance des évolutions induites par cette réforme, tant en termes d'organisation que de contenus et de pratiques, requiert une mobilisation sans précédent de l'institution pour développer un accompagnement et une formation à la hauteur des ambitions poursuivies. À cet effet, l'année scolaire 2015-2016 sera mise à profit pour déployer un plan de formation d'une ampleur inédite, concernant les personnels d'encadrement, les enseignants et CPE.

### **Un cadre commun de formation**

Chaque enseignant bénéficiera de **huit journées de formation** organisées selon une logique de proximité de façon à réduire les temps de déplacement et à renforcer la cohérence de l'action au niveau local. Selon la taille des collèges et les spécificités académiques, les regroupements pourront se dérouler dans le cadre des bassins de formation, des districts, des réseaux d'établissements ou au sein des EPLE. Les formations seront assurées par une équipe comprenant au moins un formateur académique, un inspecteur et deux personnes ressources de proximité. L'académie dispose d'ores et déjà d'une centaine de formateurs. Ces huit journées se répartissent de la manière suivante :

>Deux à trois journées consacrées aux axes structurants de la réforme :

- la mise en œuvre pédagogique des nouveaux enseignements : accompagnement personnalisé, enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), groupes à effectifs réduits ;
- la différenciation pédagogique ;

- la pédagogie de projet ;
- les usages pédagogiques du numérique ;
- les pratiques d'évaluation des acquis des élèves.

>Deux à trois journées au moins centrées sur les nouveaux programmes et leur appropriation.

>Trois journées consacrées plus spécifiquement au numérique afin de développer les éléments indispensables à la formation des élèves (culture numérique et informatique, usages responsables d'Internet, nouveaux usages pédagogiques du numérique...) et au pilotage des établissements (ENT, sécurité des données, mise en œuvre des projets d'établissement, évaluation...).

### **Une formation des équipes par vagues successives**

Cet engagement fort pour une rentrée 2016 préparée au bénéfice des élèves ne saurait se faire au détriment de la qualité des enseignements délivrés au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Aussi, cet effort de formation doit-il être réalisé en maintenant le bon fonctionnement des collèges. Pour répondre à cette exigence, les équipes au sein d'un établissement seront formées par vagues successives.

### **Les principales étapes du plan de formation**

**Étape 1** : de septembre 2015 aux congés de Toussaint

Formation et travail conjoint des équipes de direction et des inspecteurs

Formation des formateurs

**Étape 2** : octobre-novembre 2015

Formation des membres du conseil pédagogique

**Étape 3** : janvier-mai 2016

Formation des autres enseignants et CPE par vagues successives

- Dans l'académie, dès cette année scolaire, une formation académique est organisée pour l'ensemble des chefs d'établissement et des professeurs de collège. Les 7 000 professeurs de collège participeront à une journée relative aux nouveaux programmes disciplinaires et une autre aux évolutions portées par la réforme du collège.

## **1.4 Le plan numérique déployé**

### **Une dynamique collective qui conduit à un bilan positif des actions 2014-2015**

L'année 2014-2015 a été marquée par un engagement collectif des acteurs de l'académie et des partenaires des collectivités dans le développement du numérique éducatif.

Les actions de formation en direction des cadres, personnels de direction et corps d'inspection, ont permis d'ancrer la connaissance des enjeux du numérique pour l'éducation et de construire des stratégies d'accompagnement des personnels. **PRATIC**, la cartographie collaborative des pratiques numériques dans l'académie est un exemple de ces nouvelles modalités de formation. Il s'agit d'encourager les échanges et le partage de savoir-faire entre enseignants.<sup>1</sup>

En partenariat avec les corps d'inspection et la cellule innovation recherche et développement, la délégation académique au numérique s'attache à valoriser la créativité des équipes qui mobilisent le numérique pour la réussite des élèves. **L'appel à projets e-Fran** lancé par le ministère fin 2015 dans

<sup>1</sup> <https://bv.ac-orleans-tours.fr/bppna-restitution/index.php>

le cadre du programme d'investissement d'avenir renforcera cette démarche. Des projets de «démonstrateurs d'innovation numérique», seront soutenus, permettant ainsi une généralisation des pratiques à forte plus-value éducative. Ils associeront les acteurs de la communauté éducative et les différents partenaires de l'École.

Le dynamisme des équipes de l'académie s'illustre par le nombre de collèges et lycées sélectionnés par le ministère pour engager le plan numérique présenté par le Président de la République en mai dernier. En effet, **16 collèges et 11 écoles élémentaires**, soit près de 1500 élèves et plus de 350 enseignants dans le 2nd degré, plus de 1000 élèves et 150 enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré, sont concernés par le plan numérique 2015 (voir liste en annexe). Ce plan est avant tout un projet d'intégration du numérique dans l'éducation et l'apprentissage. Pour cela une aide de l'état permet de doter individuellement des élèves de 5<sup>ème</sup> et leurs enseignants d'équipements mobiles et de ressources. Les écoles quant à elles bénéficieront de classes mobiles. Par ailleurs, un vaste plan de déploiement de flottes de tablettes dans les lycées de l'académie amorce également cette évolution.

L'actualité a montré que **l'éducation aux médias et à l'information**, le développement de compétences en matière d'utilisation des réseaux constituent une priorité de l'École pour une meilleure intégration des élèves dans la société numérique. La formation au numérique s'est ainsi concrétisée à travers un parcours de formation pour tous les personnels. Dans les établissements et dans les écoles, des équipes ont pu bénéficier de nombreuses interventions de formation dans le cadre de la politique académique.

L'ensemble des actions menées s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités ; la qualité de l'environnement de travail et des services mis à disposition dans les écoles et les établissements est un facteur essentiel pour garantir des usages efficaces.

### **Egalité d'accès au numérique, éducation aux médias et sciences du numérique, accompagnement des équipes par la recherche et formation : les priorités de la stratégie pour le numérique en 2015-2016**

L'académie d'Orléans-Tours est contrastée, urbaine et rurale ; l'accès aux réseaux et aux ressources de la connaissance et de la culture reste encore difficile dans certains secteurs du territoire ; les collectivités poursuivant leurs efforts d'équipement. L'objectif prioritaire de la feuille de route est donc d'assurer progressivement une égalité d'accès au numérique pour tous les élèves. Parallèlement, des modalités de formation plus modulaires, en proximité, individualisées par le biais de la plate-forme de formation à distance sont proposées dès la rentrée pour accompagner le plus grand nombre d'enseignants.

Le développement des usages du numérique s'inscrit dans la réforme du collège, le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture fait une large part à l'éducation aux médias et à la formation « par » le numérique. Tous les enseignants de l'académie pourront bénéficier dans le courant de l'année 2015-16 d'une formation pour intégrer le numérique dans l'enseignement de leurs disciplines et les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Les programmes intègrent un **enseignement du code informatique** et une **éducation aux médias et à l'information** qui devra être mise en œuvre dans toutes les disciplines ainsi que dans le nouveau **parcours «citoyen»**. La création à la rentrée d'un enseignement «informatique et création numérique en seconde», les projets de généralisation d'un enseignement des sciences du numérique pour tous les élèves renforcent la place du numérique à l'École et va mobiliser fortement la délégation académique au numérique et les corps d'inspection.

#### **Focus sur l'enseignement « Informatique et création numérique »**

À compter de la rentrée 2015, est créé un enseignement d'exploration « Informatique et création numérique » en classe de seconde générale et technologique. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan numérique à l'École annoncé par le Président de la République le 7 mai dernier.

Ce nouvel enseignement d'une durée d'1h30 hebdomadaire est offert au choix des élèves en classe de seconde au titre du second enseignement d'exploration. Cet enseignement remplit un double



objectif : il s'agit de permettre aux élèves à la fois d'appréhender l'informatique dans sa dimension scientifique et de réfléchir aux enjeux de société qu'impliquent ses usages.

- Dans l'académie, ce nouvel enseignement sera d'ores et déjà proposé au lycée Claude de France (Romorantin) ainsi qu'au lycée Jean Zay (Orléans).

## 1.5 Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Modifié par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, le code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle, conduit au sein du projet d'établissement dans une démarche de projet, est donc une préoccupation centrée sur l'élève.

Il est fondé sur la complémentarité entre les enseignements et les actions éducatives ; il s'appuie sur des conventions tant de portée académique que locale.

Corps d'inspection et conseillers pédagogiques, réseau des coordinateurs de la délégation académique pour l'éducation artistique et culturelle, référents culture dans les lycées, membres des conseils école-collège, personnels de la Drac Centre-Val de Loire, de structures culturelles et de collectivités partenaires doivent être autant d'appuis pour la concrétisation de parcours cohérents et progressifs pour les élèves, dans des démarches renouvelées.

Le parcours de chaque élève est l'objet d'un suivi structuré.

L'application Folios sera un outil laissant toute place à la maîtrise de l'élève dans la construction et la compréhension de son parcours.

Le réseau de coordination de la délégation artistique et culturelle se déploie dans chaque département, prenant en compte des domaines culturels multiples, de façon à impulser et accompagner la réussite des élèves sur tout le territoire.

En 2015-2016, dans l'académie, ce seront, entre autres actions :

- 70 ateliers artistiques qui fonctionneront, validés et soutenus en partenariat avec la Drac Centre-Val de Loire, et 30 ateliers de culture scientifique et technique suivis en partenariat avec Centre Sciences ;
- 20 cursus de classes à horaires aménagés dans les domaines des arts plastiques, du cinéma audiovisuel, de la danse, de la musique et du théâtre ;
- la mise en œuvre de résidences d'artistes ;
- de plus en plus de projets de classes articulés autour d'une ouverture artistique et culturelle.

## 1.6 La formation des enseignants

Les réformes engagées, dans le cadre de la « loi pour la refondation de l'École de la République », doivent mobiliser des pratiques pédagogiques diversifiées, capables de répondre aux besoins pluriels des élèves. Ces évolutions exigent que les équipes puissent s'appuyer sur une formation renouvelée, sur des ressources de référence, opératoires, efficaces et actualisées.

Pour l'année scolaire 2015-2016, le rectorat va donner plus particulièrement priorité :

- à la formation aux valeurs de la République,
- à la formation préparant la mise en œuvre du nouveau collège,
- au déploiement numérique,
- à la mise en œuvre de l'éducation prioritaire.

### *Les valeurs de la République*

Le rôle et la place de l'Ecole dans la République sont inséparables de sa capacité à en faire vivre et à en transmettre les valeurs. L'Ecole entend répondre avec pédagogie et fermeté à une double mission : transmettre des connaissances, des compétences et une culture commune d'une part ; être, d'autre part, un creuset de la citoyenneté. Les événements dramatiques de janvier 2015 ont conduit l'Education nationale à lancer un ambitieux plan de formation vers l'ensemble des professeurs.

Cela se traduit par des **formations à l'échelle des bassins**, permettant de toucher l'ensemble des établissements scolaires. Elles aborderont les thématiques suivantes :

- connaître et enseigner les faits religieux
- pédagogie de projet et enseignement moral et civique
- éducation aux médias et théorie du complot
- faire vivre la laïcité dans son enseignement
- transmettre les valeurs de la République

La mise en œuvre des « Valeurs de la République », en lien avec le parcours citoyen, occupera une place importante dans les formations dédiées à la réforme du collège.

### *La formation préparant la mise en œuvre du nouveau collège.*

A la rentrée 2016, une nouvelle organisation du collège voit le jour. L'enjeu de cette refondation tient dans ce double défi de rétablir la performance du système éducatif, en assurant la réussite du plus grand nombre et en luttant contre le déterminisme social, et de rendre à l'Ecole sa mission de transmettre et de faire partager les valeurs de la République. Il s'agit d'une réforme globale concernant l'organisation des enseignements comme les contenus de programmes.

Dès cette année scolaire, **une formation académique est organisée pour l'ensemble des chefs d'établissement et des professeurs de collège**. Les **7 000 professeurs de collège** participeront à une journée relative aux nouveaux programmes disciplinaires et une autre aux évolutions portées par la réforme du collège : renforcement des enseignements fondamentaux, les enseignements pratiques interdisciplinaires, l'accompagnement personnalisé, l'intégration du numérique dans la pédagogie, la prise en compte des parcours (citoyen, d'éducation artistique et culturel, Avenir).

### *Le déploiement numérique*

L'usage du numérique doit contribuer au renforcement des apprentissages fondamentaux et à la lutte contre le décrochage, faciliter la différenciation des démarches et d'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève. Le numérique doit également faciliter le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, tant pour les enseignements disciplinaires qu'interdisciplinaires, pour développer l'autonomie, la créativité, la responsabilité des élèves. Une véritable culture numérique doit devenir un objectif de formation, afin de forger l'esprit critique des élèves.

Pour ce faire, **400 professeurs formateurs** vont bénéficier d'un renforcement de leurs compétences dans le domaine du numérique, afin que toutes les formations disciplinaires intègrent systématiquement cette dimension. Par ailleurs, les professeurs seront formés autour de l'éducation aux médias afin de forger l'esprit critique des élèves.

### *La mise en œuvre de l'éducation prioritaire*

La refondation de l'éducation prioritaire, après une phase de préfiguration, entre pleinement en œuvre à la rentrée 2015. Des moyens importants sont mobilisés pour des écoles et collèges travaillant en réseau dans des secteurs où la mixité sociale est absente et difficile à réaliser rapidement.

Dans l'académie, ce sont 10 collèges qui sont classés REP+. Une priorité est donnée aux demandes de formation formulées par les établissements. Par ailleurs, compte tenu de la spécificité des publics

accueillis, **des formations disciplinaires sont programmées** afin de tenir compte des spécificités de chaque élève, de travailler sur les continuités entre l'école et le collège, le collège et le lycée, de renforcer la maîtrise des apprentissages fondamentaux.

### **Du nouveau à l'Espé Centre-Val de Loire**

*>Diminution du volume de la maquette Master MEEF 1<sup>er</sup> degré*

Dans le premier degré, la maquette de formation va évoluer avec un allègement en deuxième année de master. La maquette passera ainsi de 360 heures à 273 heures. Les étudiants pourront mieux concilier les exigences universitaires et celles de l'Education Nationale, leur futur employeur.

*>Mise en place du master MEEF mention Pratique et ingénierie de la Formation (PIF)*

Ce master assurera la formation des maitres formateurs du premier degré, des formateurs académiques, du 2CA-SH, CAPA-SH, CAFIPEMF, CAFFA (formation des formateurs académiques).

## II UNE ECOLE PLUS JUSTE

### 2.1 La nouvelle carte de l'éducation prioritaire

#### **Une carte des réseaux plus juste**

Chaque réseau unit un collège et les écoles du secteur accueillant majoritairement un public fragilisé face à la scolarité. Cette géographie prioritaire plus juste s'inscrit dans le contexte plus large d'un système éducatif qui se transforme pour mieux lutter contre les inégalités. Les collèges choisis ont une moyenne de familles de PCS défavorisées de près de 63%.

Le principe d'allocation progressive des moyens sur l'ensemble du système éducatif, le dispositif « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des enfants de moins de trois ans y contribuent.

Cette carte nouvelle est établie pour quatre années, au terme desquelles elle sera revue pour s'adapter aux évolutions sociales des territoires et de la sectorisation.

#### **Des projets de réseaux renouvelés sur la base du référentiel de l'éducation prioritaire et du travail collectif des personnels**

Les projets de réseaux sont élaborés sur la base du référentiel de l'éducation prioritaire qui prend en compte de manière globale les nombreux facteurs qui participent à la réussite scolaire des élèves.

Le travail collectif de l'équipe éducative y est promu (formation, travail collectif, suivi des élèves, relation avec les parents). Une pondération des heures pour les enseignants de collège, le prend en compte. A noter que 18 demi-journées donnent lieu à remplacement dans les écoles.

#### **Une triple reconnaissance des personnels qui travaillent en éducation prioritaire**

La refondation de l'éducation prioritaire se traduit par une triple reconnaissance des personnels des réseaux qui font face à des tâches spécifiques dans leurs écoles et collèges socialement défavorisés : une reconnaissance de l'intensité de la tâche, une reconnaissance du besoin de temps pour le travail en équipe, une reconnaissance du besoin de formation pour mieux faire face aux besoins de leurs élèves. La valorisation des personnels exerçant en éducation prioritaire, qui sont confrontés à des difficultés spécifiques et qui sont amenés à mettre en œuvre des compétences et des modes de travail particuliers, se traduit, à compter de cette rentrée scolaire 2015, par une forte revalorisation du régime indemnitaire qui augmente de 50 % dans les REP et de 100 % dans les REP+. Cela concerne près de 110 500 personnels.

Les enseignants vont bénéficier de temps pour pouvoir travailler et se former ensemble : 1 heure et demie par semaine dans les collèges, 18 demi-journées par an dans les écoles des réseaux REP+. Trois jours de formation supplémentaires par an seront mis en place pour les personnels des REP+.

Dans l'académie, la carte compte désormais 30 réseaux, avec en tête de réseau les collèges suivants :

#### **Les 10 REP +**

Le Grand Meaulnes – Bourges (18)

Louis Armand – Dreux (28)

Pierre-et-Marie Curie – Dreux (28)

Rosa Parks – Châteauroux (36)

La Rabière – Joué-Lès-Tours (37)

Jacques Decour – Saint-Pierre-des-Corps (37)

Bégon – Blois (41)

François Rabelais – Blois (41)  
Jean Rostand – Orléans (45)  
André Malraux – Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)

### **Les 20 REP**

Victor Hugo – Bourges (18)  
Marguerite Audoux – Sancoins (18)  
Edouard Vaillant – Vierzon (18)  
Tomas Divi – Châteaudun (28)  
Anatole France – Châteaudun (28)  
Martial Taugourdeau – Dreux (28)  
Les Petits Sentiers – Lucé (28)  
Pierre Brossolette – Nogent-le-Rotrou (28)  
Jean Macé – Mainvilliers (28)  
Marcel Pagnol – Vernouillet (28)  
Denis Diderot – Issoudun (36)  
Arche du Lude – Joué-lès-Tours (37)  
Stalingrad – Saint-Pierre-des-Corps (37)  
Léonard de Vinci – Romorantin-Lanthenay (41)  
Paul Eluard – Chalette-sur-Loing (45)  
Alain Fournier – Orléans (45)  
Montesquieu – Orléans (45)  
Jean Mermoz – Gien (45)  
Max Jacob – Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)  
Le Grand Clos – Montargis (45)

## **2.2 Le chantier de l'évaluation positive, des précurseurs dans l'académie**

### **Evaluation et motivation des élèves**

L'académie a mené au cours de l'année 2014-2015 une expérimentation sur l'évaluation des élèves intitulée « Concilier l'évaluation par compétences et un usage raisonné de la note », expérimentation suivie par des chercheurs de l'université. Environ 70 établissements, dont 59 collèges ont participé, à des degrés divers, à cette expérimentation. Une analyse complète sera présentée en décembre par les trois chercheurs qui suivent cette action. D'ores et déjà de nombreux enseignements ont été tirés de ce travail au sein de l'académie.

L'expérimentation se poursuit à cette rentrée 2015, avec un cadre renforcé qui prend en compte le retour d'expérience précédent en imposant notamment une approche par équipe pédagogique de classe mobilisant toutes les disciplines. Le nombre d'établissements concernés se trouve donc resserré, avec **35 collèges et 5 lycées généraux** (voir liste en annexe).

## **2.3 L'orientation des élèves**

### **2.3.1 Réduire le décrochage scolaire et faciliter le retour vers l'école des jeunes ayant décroché**

Dans notre académie, grâce à l'action coordonnée de l'ensemble des partenaires, des **plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs PSAD** et des **réseaux FOQUALE-Formation Qualification Emploi**, aux premiers rangs desquels les établissements scolaires, les services d'orientation, et les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), il est observé une

diminution régulière du taux de jeunes de plus de 16 ans identifiés en situation de décrochage : **6,3 %** en mars 2015 contre 10,8% en octobre 2011 (*Source SIEI*).

▪ **Le suivi de rentrée et l'organisation des entretiens de situation**

A la rentrée, les élèves qui n'ont pas pu trouver un établissement pour mettre en œuvre leur projet sont sollicités pour bénéficier d'un entretien avec un conseiller d'orientation-psychologue. Cet entretien est organisé sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit aboutir à une proposition de parcours en adéquation avec les besoins, les attentes du jeune et les perspectives réelles d'insertion.

▪ **L'opération partenariale « Assure ta rentrée ! »**

Elle rassemble tous les acteurs du service public régional de l'orientation (**SPRO**) en lien avec la problématique du décrochage. Elle s'inscrit dans la continuité du suivi post affectation des élèves, effectué par leur établissement d'origine. Grâce à « Assure ta Rentrée ! », plus de 3 000 jeunes sans solution après la rentrée sont accompagnés chaque année et près de 70% d'entre eux retrouvent ainsi une solution de formation ou d'insertion professionnelle.

Des sessions d'accueil seront à nouveau organisées durant la **deuxième quinzaine de septembre** 2015, sur l'ensemble de l'académie, en direction des jeunes sans solution après la rentrée, afin de leur proposer prioritairement les ressources offertes en formation initiale. Pour chacun des territoires, les dates des sessions d'accueil seront mises en ligne fin août sur le site académique.

Certaines dates ont déjà été fixées :

- Chartres : 29 septembre 14h-17h
- Châteaudun : 21 septembre 14h-17h
- Nogent le Rotrou : 30 septembre 9h30-12h
- Argenton sur Creuse : 24 septembre à partir de 9h
- Châteauroux : 14 septembre 9h, 22 septembre 14h, 28 septembre 9h
- Blois : 18 septembre 13h30-16h30
- Romorantin : 17 septembre 9h30-12h
- Vendôme : 21 septembre matin
- Gien : 15 septembre 14h
- Montargis : 18 septembre
- Orléans-Pithiviers : 17 septembre 14h

▪ **Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)**

Elles sont à ce jour au nombre de 20 dans l'académie et sont jusqu'à maintenant coordonnées par les directeurs de CIO. Elles assurent le maillage régional et toutes travaillent à l'exploitation des campagnes successives d'extraction du SIEI (Système interministériel d'échange d'informations).

Il s'agit pour les coordonnateurs locaux avec l'ensemble des partenaires associés d'effectuer un premier travail de vérification des situations de chacun des jeunes présents sur les listes, en lien avec leur établissement d'origine et d'identifier les jeunes décrocheurs réellement sans solution afin de les recevoir et de leur proposer une prise en charge sans délai.

Une convention entre l'État et la Région Centre-Val de Loire relative à la coordination des PSAD et à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle, annexée à l'accord cadre **SPRO** est finalisée. Elle précise les modalités d'engagement de chacun des acteurs sur cette problématique.

A partir de la rentrée 2015, grâce aux financements européens, 5 assistants PSAD sont recrutés pour l'ensemble de l'académie pour le suivi de tous les jeunes repérés grâce au SIEI.

- **Les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)**

Ils sont coordonnés au niveau des territoires par les directeurs de CIO. Ils fédèrent sur le périmètre d'action de chaque plate-forme, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale susceptibles de prévenir le décrochage et d'accueillir les jeunes décrocheurs.

**Les référents décrochage** mettent en œuvre et coordonnent les actions de prévention menées dans les établissements scolaires au sein des **Groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS)**.

- **Les dispositifs spécifiques de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)**

Pour les jeunes décrocheurs de plus de 16 ans n'ayant pas de solution à l'issue de l'opération « Assure ta rentrée », décrocheurs en cours d'année ou repérés par les plates-formes, les dispositifs spécifiques de remobilisation ou de nouvelle préparation au diplôme de la **MLDS** s'efforcent d'offrir des solutions individualisées aux jeunes les plus éloignés de la qualification.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, **934 jeunes** ont bénéficié d'un dispositif à temps plein ou à temps partiel de la MLDS.

Toutes actions confondues, **85% des jeunes bénéficiaires ont trouvé une solution** à l'issue des dispositifs (principalement en formation initiale).

- **Le projet « Assure ton Avenir »**

Ce projet cofinancé par la Région est maintenu cette année, il s'appuie principalement sur les actions suivantes :

- des dispositifs « Assure ton Année » construits en lien avec les Greta avec une approche pédagogique de type formation continue et avec comme objectif pour les jeunes un accès à une qualification professionnelle : 100 parcours prévus.
- le dispositif « Accroche toi, Décroche ton bac » de type Micro Lycée, mis en place par la plate-forme locale d'Orléans pour des jeunes sortants de LGT après deux échecs au baccalauréat, vise à leur permettre d'obtenir leur diplôme pour envisager une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il est prévu à la rentrée 2015 d'ouvrir le dispositif à des jeunes ayant décroché en classe de première.

- **La mise en œuvre du droit au retour en formation**

Pour les publics ciblés de 16 à 25 ans, le processus d'accompagnement et d'accès à la formation suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs du SPRO, puisque le droit au retour peut s'exercer sous différents statuts (élève, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, voire étudiant).

Un site internet dédié <http://www.reviensteformer.gouv.fr/> permet à des jeunes qui souhaitent reprendre une formation de saisir leurs coordonnées téléphoniques ou mail afin d'être recontactés.

Le SAIO centralise les demandes de rappel et les transfère aux directeurs de CIO, responsables des PSAD et chargés de reprendre contact avec les jeunes.

A ce jour **237** demandes de rappel ont été adressées aux directeurs de CIO. Pour la majeure partie d'entre eux il s'agit de jeunes adultes (84% des demandeurs ont 19 ans et plus). On constate peu de demandes de retour en formation initiale sous statut scolaire. 15% des jeunes ont déjà un CAP ou un BEP et 14% sont titulaires du Bac.

- **La création d'une délégation académique dédiée à la lutte contre le décrochage : DADI**

A partir de la rentrée 2015, le recteur met en place la délégation académique du décrochage à l'insertion (Dadi). Celle-ci sera rattachée au service académique d'information et d'orientation.

### 2.3.2 Généralisation du parcours AVENIR :

Le « Parcours Avenir » (PIIODEMP, parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) inscrit dans la loi du 8 juillet 2013, est généralisé à la rentrée 2015.

Pour tous les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale, il vise à :

- aider chaque élève à se doter d'une compétence pour choisir en connaissance de cause un parcours de formation,
- développer le sens de l'engagement et l'initiative chez tous les élèves,
- découvrir le monde économique et professionnel,

Dans la continuité du PDMF (Parcours de découverte des métiers et des formations), ce nouveau parcours s'appuiera sur l'ancrage disciplinaire voire interdisciplinaire et sur une démarche de découverte progressive de l'entreprise.

Le but est de donner confiance aux jeunes et à leur famille, de mieux faire comprendre la nécessité de se former.

Il s'agit d'encourager la diversification des parcours d'orientation pour les filles et les garçons et de contribuer ainsi à plus d'ambition et de mobilité sociale.

Les établissements sont invités à organiser chaque année des temps de découverte du monde économique et professionnel. Dans les établissements de nombreuses actions y contribuent déjà telles que les mini-entreprises, « Entreprendre Pour Apprendre » (EPA), « Graine de Boites », semaine Ecole-Entreprise, les séquences d'observation en entreprise, le module de découverte professionnelle, les forums de l'orientation, etc...

#### *Des actions possibles :*

- information sur le monde économique (les entreprises, les acteurs publics, les acteurs associatifs, etc.), sur le marché de l'emploi ...
- découverte de métiers et de secteurs professionnels et des parcours scolaires associés.
- semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, etc.
- découvertes d'univers professionnels : stages en entreprise ou dans d'autres organisations (associations, administrations, etc.), classes en entreprise, visites d'entreprises et de sites de production, ...
- accueil et témoignages d'acteurs économiques et professionnels (entrepreneurs, salariés, travailleurs indépendants, associatifs, etc.).
- activités pédagogiques périscolaires : visites de salons, créations de mini-entreprises, concours de jeunes inventeurs, ...

#### *Les partenariats :*

Internes > enseignants, proviseurs, conseillers d'orientation-psychologues, chefs de travaux, etc., Chargés de mission école-entreprise, conseillers de l'enseignement technologique, Onisep.

Externes > branches professionnelles entreprises, fédérations, associations, syndicats, fondations, groupements d'employeurs, unions, confédérations, régions et départements.

Des outils sont également disponibles pour aider les équipes éducatives à mettre en œuvre ce parcours, notamment ceux de l'Onisep. De plus l'accès à l'application FOLIOS sera généralisé afin de permettre le suivi des élèves tout au long de leur parcours Avenir et Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC).



Dans notre académie, cette approche de l'orientation constitue un levier pour élever les niveaux de formation, valoriser les voies technologiques et scientifiques et permettre plus d'égalité entre les filles et les garçons et entre les territoires.

*Il est à noter dans notre académie que les destins scolaires étaient encore très différents il y a une quinzaine d'années entre les enfants urbains et ruraux, ce n'est plus le cas aujourd'hui.*

Le lycée doit être l'objet d'une attention particulière car c'est là que se concrétisent les choix d'orientation.

### 2.3.3 Améliorer la liaison Lycée / Enseignement supérieur

Les conventions entre les lycées et les établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP) s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

Elle porte l'ambition première d'une élévation de la part des diplômés du supérieur pour atteindre 50% d'une classe d'âge à l'horizon 2020.

L'ouverture plus large des formations du supérieur à l'ensemble des bacheliers qui en découle exige de veiller à la **sécurisation des parcours**. Il importe à ce titre de s'assurer de la possibilité effective pour les étudiants d'une réorientation en cours de parcours afin de prévenir les abandons éventuels. Au-delà, le décroisement entre les différents cursus doit être l'occasion d'un rapprochement entre les établissements d'un même site.

Le développement de dispositifs conjoints entre lycées et établissements du supérieur constitue le fondement d'un véritable **continuum « Bac-3 / Bac +3 »** en permettant aux élèves de construire leur parcours d'orientation ainsi qu'en facilitant la spécialisation progressive des étudiants.

L'objectif de ces conventions est donc d'assurer la continuité de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur pour une meilleure orientation, d'élever les niveaux de qualification et de permettre une réussite améliorée, grâce à une fluidité renforcée.

Suite à la commission académique des formations post-bac de novembre 2014, des groupes de travail ont été mis en place afin d'élaborer les différentes conventions :

➤ **Une convention cadre académique signée par le recteur, les présidents d'université, le DRAAF et le directeur de l'INSA Centre-Val de Loire.** Cette convention précise les modalités de mise en œuvre des deux autres conventions.

Les EPLE dotés d'au moins une formation d'enseignement supérieur établissent systématiquement une convention de partenariat avec un ou plusieurs EPSCP de l'académie.

Dans l'académie, lorsque le lycée concerné dispose de formations du supérieur différentes, il est possible de signer plusieurs conventions pour établir le partenariat le plus adapté à chacune de ces formations.

➤ **Une convention lycées ayant des CPGE/ Universités**

Dans le cadre du système européen de l'enseignement supérieur, les parties prenantes à la présente convention affirment leur volonté de **sécuriser les parcours des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en vue de leur poursuite d'études dans les universités de l'académie d'Orléans-Tours** notamment en facilitant les passerelles et en assurant ainsi la fluidité des parcours entre les lycées à classes préparatoires et les universités.

Dans cette perspective, les signataires s'engagent à organiser une collaboration réciproque :

- dans le domaine de l'orientation par des séances d'information des étudiants de CPGE sur les modalités de poursuites d'études ;
- dans le domaine pédagogique par des échanges entre enseignants des lycées et des universités sur le contenu des enseignements et l'évaluation des étudiants, en particulier dans le cadre des commissions de validation des acquis pédagogiques.

L'alinéa 6 de l'article L612-3 du code de l'éducation stipule le caractère obligatoire de l'inscription des étudiants de CPGE auprès d'une université. Ils sont de ce fait des étudiants à part entière de ladite université (article 4 de la convention cadre académique).

Tous les lycées de l'académie ont voté et signé cette convention.

### ➤ **Une convention particulière Lycée / EPSCP**

Sont concernés, les élèves des formations suivantes :

- en lycée : CPGE (voies), BTS (spécialités), BTSA (option), DMA, DECESF, DCG, DSAA.
- en EPSCP : licence, DUT, licence professionnelle, formations d'ingénieurs diplômés, autres formations.

Ce conventionnement a pour objectif :

- le rapprochement des lycées et des EPSCP dans les domaines de la formation et/ou de la recherche en vue de faciliter les parcours des étudiants (pédagogie, vie étudiante, centre de documentation, locaux, plateforme technologique ...)
- la valorisation des activités sur l'ensemble des filières présentes dans le lycée comme dans l'EPSCP
- la prise en compte des sujets relatifs à l'orientation des lycéens et à la connaissance mutuelle des parcours et des enseignements, tant pour les élèves et leur famille que pour les enseignants notamment dans le cadre de l'orientation active.

La convention prévoit les modalités de mise en œuvre d'actions pédagogiques communes aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux lycées.

## **2.4 Le développement des innovations et les expérimentations**

Il s'agit de chercher de nouvelles solutions et de mettre en œuvre de nouvelles formes de pratiques pédagogiques ou organisationnelles.

L'innovation est un levier qui permet de favoriser le développement professionnel des équipes en les engageant à réfléchir sur leurs pratiques, leur place au sein d'une équipe, d'un établissement, leur positionnement dans la relation pédagogique.

**La cellule académique recherche, développement, innovation, expérimentation (CARDIE)** repère, impulse, et encourage les innovations, en particulier dans les domaines du chantier de la refondation et du nouveau socle. Elle accompagne les équipes dans la mise en œuvre des projets et favorise leur mutualisation afin de contribuer au renouvellement des pratiques. Elle est associée dans l'académie à l'ensemble des dossiers transversaux en lien avec la réussite éducative (évaluation, numérique, accrochage scolaire, mise en place du cycle 3, réforme du collège, orientation, réseaux sociaux, ...).

Pour assurer la diffusion et la communication autour des projets et pour favoriser la mutualisation, la cellule CARDIE s'appuie sur :

- **Un outil de capitalisation de ressources**

**Expérithèque**, qui est une base de données nationale recensant l'ensemble des innovations et expérimentations pédagogiques engagées dans les écoles et les établissements d'enseignement scolaire. Avec **345 fiches** actuellement répertoriées, l'académie d'Orléans-Tours est l'un des principaux contributeurs de cette base.

<http://eduscol.education.fr/experitheque>

<http://eduscol.education.fr/experitheque/listeRecherche.php?academie=18>

- **Un outil de partage et d'échange de savoirs professionnels**

**Viaéduc**, est le plus important réseau social professionnel dédié aux enseignants. C'est un espace national, de partage, d'échange et de mutualisation en innovation et expérimentations qui permet aux académies, établissements, acteurs de l'innovation de faire connaître ou de découvrir des projets et des initiatives. C'est aussi un lieu où il est possible de créer, débattre, collaborer entre pairs dans un espace dédié à l'enseignement et à ses métiers. L'académie d'Orléans-Tours est très présente sur ce réseau à travers de nombreux groupes dont certains sont spécifiques à l'académie.

<http://www.viaeduc.fr/login>

- **Des évènements**

#### **Le Cardie Tour**

Pour faire connaître les projets, la cellule CARDIE Orléans-Tours organise également des évènements d'envergure académique. En 2014-15, la troisième édition du CARDIE Tour « **l'innovation pour la réussite éducative** » a porté sur cinq thématiques (la bienveillance et le climat scolaire, la coopération au sein et avec les partenaires de l'école, les relations école-famille, l'évaluation et la formation et le développement de l'innovation). Ce tour de l'innovation a été conçu comme un circuit parcourant les 6 départements de l'académie pour faire connaître les projets développés et favoriser la mutualisation.

**La Journée nationale de l'innovation** organisée par la DGESCO à Paris. 30 projets sont sélectionnés dans toute la France. En 2014-2015, un projet de l'académie figurait parmi ce top 30 : celui de l'école de Saint Germain de Bourgueil dans l'Indre-et-Loire intitulé « petits reporters ».

<http://www.petitsreporters7ans12ans.fr>

<http://www.ecolesaintgermainbourgueil.fr>

<http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=11024>

- **Les projets et l'accompagnement des équipes**

Les projets innovants sont en augmentation dans l'académie depuis plusieurs années, ce qui témoigne du dynamisme des acteurs.

Plus de 100 projets seront suivis par la CARDIE à la rentrée, la plupart seront accompagnés dans le cadre des 11 groupes de développement mis en place (futur cycle 3, citoyenneté, EIST, évaluation positive, accrochage scolaire, média et réseaux sociaux, organisation et outils innovants, partenariats et orientation, réseaux d'établissements, sciences à l'école et sportifs de haut niveau).

Certains projets sont accompagnés par la recherche en partenariat avec l'université d'Orléans, la Sorbonne, l'ESPE et la CARDIE, à l'exemple du LEA (lieu d'éducation associé de l'Ifé) mis en place à la rentrée 2014.

## 2.5 L'ouverture à l'international

### Encourager les projets d'ouverture sur l'Europe et le monde

La politique académique prévoit de promouvoir une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde au service de la réussite de tous. Dans ce cadre, la création de partenariats avec des acteurs scolaires est activement encouragée et la mobilité, qui contribue plus fortement encore au développement de compétences linguistiques, personnelles et interculturelles, sera également développée pour les élèves, individuellement et collectivement, notamment ceux de la voie professionnelle. Le programme européen Erasmus + (2014-2020) offre de réelles opportunités de financement pour encourager les partenariats et la mobilité. Les **acquis** obtenus à l'occasion d'une mobilité sont désormais pris en compte dans la délivrance **du baccalauréat professionnel**, en permettant qu'une partie de la période obligatoire de formation en milieu professionnel soit réalisée dans une entreprise d'un pays membre de l'Union européenne et en créant une unité facultative de mobilité.

La délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) accompagne les établissements de l'académie dans leur réflexion sur une nouvelle approche des relations internationales et les aide à établir des partenariats éducatifs et culturels avec des établissements à l'étranger en vue de mettre en place le volet international de leur projet d'établissement. Elle s'appuie sur des accords académiques de coopération éducative tels que celui avec la Catalogne ou avec le South Gloucestershire pour faciliter la mise en œuvre de projets pédagogiques conjoints avec des établissements scolaires étrangers. De nouvelles conventions éducatives ont été signées au cours de l'année écoulée : celle avec la province du Hunan en Chine en novembre 2014 et celle avec la Saxe-Anhalt, résignée en décembre 2014. Tous les établissements de l'académie sont invités à nouer au moins un partenariat avec un établissement scolaire à l'étranger.

Dans l'académie, les voyages scolaires sont, de plus en plus, des projets durables et pluridisciplinaires dans le cadre de véritables partenariats d'établissements.

### L'international en chiffres

En 2014-2015, 58,59% des lycées et 17,93% des collèges ont désigné un référent à l'action européenne et internationale (ERAEI). Ces professeurs contribuent à l'élaboration du volet international des projets d'établissement et facilitent tout projet de mobilité, d'échange, de visites ou de partenariat au sein de leur établissement.

68,5% des lycées et 41,1% des collèges possèdent au moins un partenariat actif avec un établissement à l'étranger avec lequel ont été réalisées au cours des deux dernières années des activités éducatives.

On enregistre 129 partenariats avec des établissements allemands, 44 avec des espagnols, 20 avec des britanniques, 17 avec des étasuniens, 15 avec des italiens, 15 avec des chinois, 10 avec des polonais, 7 avec des danois, 7 avec des néerlandais, ...

En 2014-2015, près de 627 déplacements collectifs d'élèves du second degré à l'étranger ont été réalisés dans l'académie. Chaque année, un quart des mobilités collectives est effectué dans le cadre de partenariats scolaires.

### La politique numérique au service de l'ouverture à l'international

La politique académique encourage les projets d'échanges menés à distance et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (ex. mobilité virtuelle par visio) afin d'offrir à tous les établissements, grâce au numérique, les mêmes opportunités d'ouverture à l'international.

Des écoles et des établissements de l'académie expérimentent l'usage des outils numériques dans le cadre de projets menés en partenariat avec des établissements étrangers. Les équipes d'enseignants sont suivies et accompagnées par la cellule innovation, les corps d'inspection 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et la DAREIC. Il s'agit d'accompagner le développement de pratiques pédagogiques intégrant ces outils dans le cadre de projets menés en partenariat avec des établissements étrangers.

## 2.6 L'école inclusive

L'école inclusive inscrite découle du principe non discutable selon lequel tout enfant est éduicable et qu'il revient à l'institution scolaire de le doter des compétences nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle. L'enjeu est d'éviter les processus de marginalisation et stigmatisation des élèves à besoins particuliers en ne leur proposant qu'une juxtaposition de dispositifs d'aide.

La scolarisation est pensée selon une approche globale de l'élève favorisant simultanément la prise en compte des besoins spécifiques et la volonté d'inclure et d'intégrer. Un séminaire académique sur la grande difficulté scolaire est d'ores et déjà programmé pour l'automne de façon à réaffirmer les pistes à mettre en œuvre pour la période à venir.

L'effort important de l'académie réalisé pour développer les ULIS a permis un meilleur maillage territorial sachant que cette logique sera poursuivie. A ce titre, il est à souligner l'ouverture pour cette rentrée de **deux nouvelles unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec autisme** ou autres troubles envahissants du développement, lesquelles seront accueillies par :

- l'école maternelle Montesquieu de Boigny sur Bionne, dans le Loiret (45),
- l'école maternelle des Sarrazines à Blois, dans le Loir-et-Cher (41).

En 2014-2015, l'académie scolarisait 9241 élèves en situation de handicap, soit 5341 élèves dans le premier degré et 3900 dans le second degré.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution depuis 2005
1er degré	3211	3784	3930	4146	4400	4493	4756	4980	5130	5341	66,33%
2nd degré	1510	1690	2123	2494	2634	2961	3375	3563	3755	3900	158,28%
Total Acad	<b>4721</b>	<b>5474</b>	<b>6053</b>	<b>6640</b>	<b>7034</b>	<b>7454</b>	<b>8131</b>	<b>8543</b>	<b>8885</b>	<b>9241</b>	<b>95,74%</b>

L'académie a scolarisé de manière progressive et régulière les élèves handicapés depuis la mise en application de la loi 2005-102 du 11 février 2005.

Depuis la rentrée de septembre 2005, cette croissance est de 66,33% dans le premier degré, 158,28% dans le second degré, soit une progression de 95,74% en moyenne sur l'ensemble.

En 2014-2015, l'académie affichait un taux de scolarisation des élèves handicapés équivalent à celui du niveau national.

- 1er degré : 2,10% pour l'académie, contre 2,22% au national.
- 2nd degré : 1,92% pour l'académie, contre 1,97% au national.

Soit 2,02%, 1er et 2nd degrés pour l'académie, contre 2,09% au national.

62,1% des élèves handicapés sont scolarisés individuellement. Cette proportion est de 60,9% dans le premier degré et de 63,8% dans le second degré. Dans le premier degré, 87,3% des élèves handicapés sont scolarisés à temps complet. Dans le second degré ce taux s'élève à 95,5%.

Afin de favoriser la scolarisation collective des élèves handicapés en milieu ordinaire, l'année scolaire 2014-2015 comptait :

- 190 dispositifs ULIS école,
- 110 dispositifs ULIS en collège,
- 17 dispositifs ULIS en lycée professionnel.

Pour la rentrée de septembre 2015, de nouveaux dispositifs sont implantés :

- 1 dispositif ULIS école dans le Loiret,
- 5 dispositifs ULIS en collège (2 dans le Cher, 1 dans l'Eure-et-Loir et 2 dans l'Indre-et-Loire),
- 4 dispositifs ULIS en lycée (1 dans l'Eure-et-Loir, 1 dans le Loir-et-Cher et 2 dans le Loiret).

Dans le premier degré, 41,7% des élèves handicapés bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire. Ce pourcentage est de 21,2% dans le second degré.

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un à trois élèves handicapés. La fonction d'AVS-I est exercée par un assistant d'éducation (AED AVS-I) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé.

Depuis la rentrée 2012, les AVS-Asco ont été remplacés par les AVS-M (auxiliaires de vie scolaire pour l'aide mutualisée). Ceux-ci interviennent dans les établissements auprès des élèves qui ne nécessitent pas une attention soutenue et continue.

Suite à la mise en application du décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), trois missions d'accompagnement sont définies : missions d'accompagnement individuel (AESHi), mutualisé (AESHm) ou collectif (AESHco).

Les AESHi et AESHm accompagnent un ou plusieurs élèves sur notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Ils sont affectés sur décision du directeur académique. L'employeur est la direction des services départementaux de l'éducation nationale ou un EPLE (collège, lycée).

Les AESHco accompagnent des élèves scolarisés dans un dispositif collectif. Ils sont affectés sur décision du directeur académique, à partir des propositions émises par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH. Ils sont employés par un EPLE.

Les AESH sont recrutés par l'éducation nationale. Ils peuvent être employés sous différents types de contrats :

- contrats à durée déterminée de droit public
- contrats à durée indéterminée de droit public
- contrats aidés de droit privé (CUI-CAE)

Les AESH en CDD sont employés à mi-temps avec un contrat initial couvrant l'année scolaire. Ce contrat peut être renouvelé dans la limite maximale de 6 années. Le temps de service annuel est de 803.5 heures, réparties sur une durée de 39 semaines (20 heures hebdomadaires). Ces contrats s'adressent aux personnes justifiant d'un diplôme dans le domaine de l'aide humaine (diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, diplôme d'État d'aide médico-psychologique, ou mention complémentaire d'aide à domicile). Peuvent être dispensées des conditions de diplôme, les personnes ayant exercé pendant au moins deux ans des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Les AESH en CDI sont des personnels ayant exercé 6 années effectives en tant qu'AESH en CDD. Les années effectuées en tant qu' « AVS assistant d'éducation » comptent comme des services d'AESH pour le passage en CDI. Par contre, les services accomplis sous le régime des CUI-CAE ne sont pas comptabilisés dans le calcul des six années.

Les AESH en CUI-CAE sont employés à temps partiel. Le contrat initial est de 6 mois au minimum, et peut être renouvelé dans la limite d'une durée maximale de 24 mois. Il peut être prolongé jusqu'à 60 mois pour certains publics définis par Pôle Emploi. Le temps de service est de 20 heures hebdomadaires (avec ou sans modulation du temps de travail). Aucune condition de diplôme n'est exigée pour le recrutement. Toutefois, les candidatures justifiant de qualifications (CAP petite enfance, BEP sanitaire et social, ...) ou d'une expérience dans le domaine de l'aide humaine sont privilégiées.

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève peut aussi prévoir un recours à du matériel pédagogique adapté à son handicap (matériels informatiques tels que clavier braille, logiciels...).

Le recours à ce matériel concerne surtout les élèves souffrant de troubles visuels, de troubles moteurs et de troubles auditifs.

- La circulaire n° 2015-129 publiée jeudi 27 août 2015 prévoit qu'à partir de la rentrée, l'ensemble des dispositifs collectifs prendront le nom d'ULIS : les CLIS sont désormais dénommées ULIS école.

### III UNE ECOLE AU CŒUR DE LA REPUBLIQUE

#### 3.1 La grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République

##### 3.1.1 Laïcité à l'école

**Le 9 décembre 2015 fédère la communauté éducative autour de la laïcité et des valeurs qui lui sont associées**

Inscrite au cœur du nouvel enseignement moral et civique, la pédagogie de la laïcité est indissociable de la transmission des valeurs de la République et de la mission de l'École d'éduquer aux règles de vie dans une société démocratique. Afin de donner sens et de faire vivre le principe fondateur de notre École et de notre République, la communauté éducative dans son ensemble est invitée pour la deuxième année consécutive à donner un relief particulier au jour anniversaire de l'adoption de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État.

Préparée dès les réunions de rentrée par un rappel des droits que confère la laïcité, et des devoirs qu'elle exige, la journée du 9 décembre s'inscrit dans un ensemble plus vaste d'actions éducatives et de rendez-vous qui jalonnent l'année scolaire.

**Un livret « laïcité » à destination des chefs d'établissement et des directeurs et directrices d'école**

En complément de la Charte de la laïcité à l'École et des ressources qui ont accompagné sa publication (<http://eduscol.education.fr/laicite>), un livret offrira dès la rentrée des repères et des pistes pour mettre en œuvre le principe de laïcité dans les écoles et les établissements et promouvoir une pédagogie de la laïcité dans l'ensemble des temps de la vie scolaire.

Son contenu s'attachera à la manière de :

- présenter et faire comprendre la Charte de la laïcité à l'ensemble des membres de la communauté éducative ;
- faire vivre la laïcité par des travaux d'élèves et leur participation à la vie des écoles et des établissements tout au long de l'année ;
- conduire un dialogue constructif avec les élèves et leurs parents, en particulier dans le cas d'une contestation, que celle-ci porte sur le contenu d'un enseignement ou sur l'interdiction faite aux élèves de manifester de façon ostensible une appartenance religieuse.

Ce guide proposera en outre des **repères juridiques** répondant aux situations les plus couramment rencontrées dans les écoles et les établissements.

##### **La poursuite d'un plan exceptionnel de formation**

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le plan de formation, engagé depuis février 2015, qui a abouti à la formation des 1 179 premiers formateurs, sera déployé dans les académies pour aboutir à la formation de 300 000 professionnels d'ici la fin de l'année 2015. Articulant la laïcité, l'enseignement laïc des faits religieux et l'éducation à la citoyenneté démocratique et républicaine, ce plan de formation accompagnera l'entrée en vigueur des nouveaux programmes d'enseignement moral et civique **EMC** en septembre 2015.

##### 3.1.2 Le parcours citoyen et l'enseignement moral et civique

###### **Le parcours citoyen**

Le « parcours citoyen » a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela, il contribue pleinement au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, intitulé « formation de la personne et du citoyen ».



Le « parcours citoyen » intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement.

Elles constituent le fondement de l'enseignement moral et civique, mais comprennent aussi l'éducation aux médias et à l'information, nécessaire pour décrypter l'image. La conscience citoyenne et la culture de l'engagement, inhérentes au parcours citoyen, se forment également par l'éducation à l'environnement et au développement durable.

### **Les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique**

Conformément au rapport annexé à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, l'enseignement moral et civique **EMC** est mis en œuvre à la rentrée scolaire 2015.

À tous les niveaux de l'école élémentaire, du collège et du lycée, il se substitue aux enseignements d'instruction civique et morale, d'éducation civique, d'enseignement civique, juridique et social.

L'enseignement moral et civique a pour objectifs :

- de transmettre et de faire partager les valeurs qui fondent la République et la démocratie, (le socle des valeurs communes comprend la liberté, l'égalité – notamment entre les filles et les garçons –, la solidarité, la laïcité, l'esprit de justice, le respect et la lutte contre toutes les formes de discrimination (homophobie, sexisme, racisme, antisémitisme, handiphobie, etc.), c'est-à-dire les valeurs constitutionnelles de la République française, inscrites dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et dans le préambule de la Constitution de 1946 ;
- de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ;
- de viser à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale.

L'enseignement moral et civique articule étroitement des **valeurs, des savoirs et des pratiques**. Il repose sur des méthodes pédagogiques permettant de développer, chez les élèves, des capacités de délibération et de discussion (débats, dilemmes moraux, discussions à visée philosophique, etc.). L'enseignement moral et civique vise également à former un sujet moral capable d'agir dans la relation à l'autre : il repose ainsi sur la coopération, la prise de responsabilités, les pratiques participatives et valorise l'engagement des élèves dans la communauté, à l'école ou en dehors de l'école.

Quatre dimensions sont présentes :

- la sensibilité qui vise à l'acquisition d'une conscience morale par un travail sur l'expression, l'identification, la mise en mots et la discussion des émotions et des sentiments ;
- la règle et le droit qui visent à l'acquisition du sens des règles du vivre ensemble ;
- le jugement qui permet de comprendre et de discuter les choix moraux rencontrés par chacun au cours de sa vie ;
- l'engagement qui permet la mise en pratique de cet enseignement en insistant sur l'esprit d'autonomie, de coopération et de responsabilité vis-à-vis d'autrui.

Au collège et au lycée, tous les professeurs – quelle que soit leur discipline – sont susceptibles de prendre en charge tout ou partie de ce nouvel enseignement.

### **3.1.3 La mobilisation de la réserve citoyenne**

À la suite de la Grande mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé le 12 mai 2015, une Réserve citoyenne de l'éducation nationale pour permettre à tous les citoyens volontaires d'accompagner les enseignants pour mieux transmettre aux élèves les valeurs de la République. Des actions ont commencé à se mettre en place au premier semestre sur le terrain. Elles se développeront dans toutes les académies à partir de septembre.

Les missions et le fonctionnement de cette réserve sont précisés par la circulaire du 12 mai 2015. Elle préfigure d'autres formes de réserve publique comme prévu lors du comité interministériel d'« Égalité et citoyenneté » du 6 mars 2015.

#### **Pourquoi créer une Réserve citoyenne de l'éducation nationale ?**

La Réserve citoyenne est une réponse à la volonté d'engagement qui s'est exprimée chez les français après les attentats de janvier 2015 pour accompagner l'École. Elle permet aux enseignants de solliciter des personnes volontaires pour mettre leurs compétences et leur expérience au service de la transmission des valeurs auprès des élèves. La Réserve citoyenne repose sur un engagement individuel qui peut s'inscrire en complémentarité d'un engagement associatif ou de service civique.

Pour l'institution scolaire, la mise en place d'une Réserve citoyenne de l'éducation nationale permet de faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs pour illustrer en classe les enseignements et les activités éducatives en direction des élèves. Les collectivités territoriales pourront faire appel à ces réservistes dans le cadre d'activités périscolaires. 80 % des réservistes ont ainsi manifesté le souhait d'intervenir aussi sur le temps périscolaire.

#### **Comment fonctionne-t-elle ?**

La Réserve citoyenne de l'éducation nationale est un dispositif national. Une application unique <http://www.reserve-citoyenne.education.gouv.fr/> permet à toute personne majeure qui le souhaite de s'inscrire à la Réserve citoyenne.

Les manifestations d'intérêt sont validées par les recteurs auprès desquels des référents « Réserve citoyenne » formés ont été nommés. Ils assurent l'examen des candidatures pour garantir que la moralité des candidats est irréprochable (notamment, contrôle du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles) et leur capacité à s'inscrire dans un projet pédagogique. Chaque réserviste signe la charte d'engagement qui définit les principes d'intervention en classe.

Les directeurs d'école, les inspecteurs de circonscription et les chefs d'établissement ont accès à la liste des réservistes qui sont disponibles pour intervenir aux côtés des enseignants en classe.

#### **Un projet fédérateur pour les partenaires de l'École**

Au niveau national, la Réserve citoyenne suscite une forte adhésion de la part d'institutions qui souhaitent promouvoir son développement et encourager leurs salariés, leurs adhérents ou leurs partenaires à s'inscrire dans cette démarche participative.

Une douzaine de grandes institutions se sont déjà engagées à être les « Ambassadeurs de la Réserve citoyenne » (réseau français des villes éducatrices, École nationale d'administration, Conférence des présidents d'université, conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, Cnous, Ligue de l'enseignement, Fédération nationale des Francas, Céméa, association des petites villes de France, Mutuelle générale de l'éducation nationale, Fédération nationale des sapeurs pompiers, Association des membres de l'Ordre des palmes académiques). Des personnalités se sont également engagées pour la Réserve citoyenne : Beate et Serge Klarsfeld, Latifa Ibn Ziaten, Robin Renucci, etc.

Dans chaque académie, cette mobilisation pour la réserve est animée par le référent académique, nommé par le recteur. Il assure l'information sur la réserve auprès des personnels et mobilise les partenaires pour faire connaître la réserve et encourager les inscriptions en assurant une diversité de profils et de compétences. Il assure le lien avec les collectivités sur ce sujet.

## Une mobilisation en faveur de la Réserve citoyenne à la rentrée 2015

En amont de la rentrée scolaire, les recteurs et IA-Dasen, chefs d'établissement et directeurs d'école seront mobilisés pour que, dans toutes les écoles et tous les collèges et lycées, la Réserve citoyenne soit présentée lors de la journée de prérentrée et que les enseignants soient encouragés à recourir aux réservistes.

Les enseignants recevront également dans les premiers jours de septembre un message personnel les invitant à conduire une réflexion sur l'utilisation de la réserve, notamment dans le cadre de l'enseignement moral et civique qui se met en place à la rentrée. Partout dans les académies, des manifestations seront organisées par les rectorats autour de la Réserve citoyenne pour que ce grand projet national se concrétise dans les territoires. Les ambassadeurs de la réserve seront associés à ces manifestations

- A la date du 16 juillet 2015, l'académie avait enregistré et validé l'inscription de 105 réservistes citoyens, auxquels s'ajoutent 5 personnes recrutées dans d'autres académies mais acceptant d'intervenir dans un des départements de la nôtre. 65% des inscrits sont des hommes, 35% des femmes.
- Un accueil académique des réservistes sera organisé mi-septembre à Tours et à Orléans.

### 3.1.4 L'accueil des jeunes en service civique

Le service civique vise à proposer un nouveau cadre d'engagement aux jeunes, dans lequel ils pourront développer leur confiance en eux, acquérir des compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Pour le jeune volontaire, le service civique dans l'éducation nationale est une étape de vie au cours de laquelle il prend conscience de la diversité de notre société en côtoyant d'autres volontaires, des professionnels, des bénévoles, des citoyens, des élèves issus de toutes les origines sociales et culturelles.

#### S'engager et vivre la citoyenneté au sein de l'éducation nationale

##### *Des missions clairement définies*

Une mission de **service civique** est toujours complémentaire de l'action des agents du service public. Elle ne saurait en aucun cas s'y substituer. Elle permet au volontaire de vivre une expérience de mixité sociale dans un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement, au contact de publics et d'autres volontaires issus d'horizons diversifiés. Elle permet à l'école ou à l'établissement de bénéficier de la créativité d'un jeune volontaire.

Toute mission de service civique devant élèves en école, établissement ou centre d'information et d'orientation (CIO) est exercée par un binôme de volontaires aux profils diversifiés (en termes de mixité sociale, sexe, niveau de formation, etc).

Les jeunes candidats seront retenus sur la base de leur savoir-être et de la motivation dont ils feront preuve pour les missions proposées en milieu scolaire.

##### *Des missions diversifiées pour un engagement formateur*

**Neuf grands types de missions** sont proposés aux volontaires.

Ces missions déterminent le cadre de ce que les écoles, collèges, lycées, CIO et services académiques pourront proposer aux volontaires. La priorité est donnée à des missions en école élémentaire et en éducation prioritaire :

- contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
- accompagner des projets d'éducation à la citoyenneté ;

- soutenir les actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
- soutenir les actions et projets d'éducation au développement durable ;
- animer la Réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
- contribuer à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
- contribuer à la prévention des addictions ;
- contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire ;
- aider à l'information et à l'orientation des élèves.

#### *Un potentiel d'activités très varié*

Les activités proposées incluent des activités aussi diverses que, par exemple, préparer au sein d'une école des rencontres avec les parents, enrichir les possibilités d'activités offertes par les classes accueillant des enfants de moins de trois ans en maternelle ou contribuer au développement de la Réserve citoyenne. Les volontaires pourront, par exemple, venir en soutien à l'organisation d'actions pédagogiques, accompagner des jeunes décrocheurs, informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plateformes de lutte contre le décrochage.

- Dans l'académie, 196 jeunes seront recrutés.

### **3.2 L'éducation au développement durable – COP 21 conférence Climat, Paris, décembre 2015**

L'éducation au développement durable, est portée par l'ensemble du système éducatif.

#### *Par les nouveaux programmes de l'école primaire et du collège*

Les propositions du Conseil supérieur des programmes, qui ont fait l'objet d'une large consultation et sont en train d'être ajustées, intègrent pleinement les thèmes et les problématiques du développement durable dans l'ensemble des disciplines scolaires.

La création de l'enseignement pratique interdisciplinaire « transition écologique et développement durable » participera à cette mobilisation. Cet enseignement comme les nouveaux programmes sera mis en œuvre à la rentrée 2016.

#### *Par la formation des enseignants*

La formation des enseignants prend en compte ces enjeux, notamment grâce au forum national de l'éducation au développement durable qui forme chaque année de nombreux enseignants, ainsi que par le travail effectué dans les Espé.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, deux « professeurs ressources » par département répondent aux demandes des établissements et des enseignants désireux de formation, d'information et d'aide au montage de leur projet.

#### *Par les projets d'école ou d'établissement scolaire*

La ministre a pris un engagement fort : celui que d'ici 2020, toutes les écoles, tous les collèges et les lycées technologiques et professionnels intègrent le **développement durable dans leur projet d'école ou d'établissement**.

Chaque académie est par ailleurs invitée à doubler le nombre d'établissements labellisés en « démarche globale de développement durable » (« E3D »).

**Donner une dimension concrète à l'éducation au développement durable dans chaque école, chaque collège et chaque lycée, dès cette rentrée scolaire**

*La nouveauté de cette rentrée : la généralisation des éco-délégués dans tous les collèges et lycées*

Parce que la formation par les pairs a fait ses preuves là où elle a été mise en place, dès cette rentrée, l'élection d'éco-délégués est recherchée dans tous les collèges et les lycées. Ces délégués de classe spécialisés dans le développement durable auront pour mission de sensibiliser leurs camarades et de proposer des projets à leur établissement.

#### *Une école, un coin nature*

Dans les écoles primaires, des outils pédagogiques seront mis à disposition des écoles pour les aider à développer des coins nature (jardin pédagogique, hôtel à insectes, mare pédagogique, etc.).

### **L'École se mobilise pour la COP 21**

*Des simulations de COP 21 dans tous les collèges et lycées, outil pédagogique pour comprendre le changement climatique*

Dès septembre 2015, l'École se mobilisera massivement pour l'accueil de Paris Climat 2015-COP 21. Dans toutes les académies, des simulations de négociations internationales sur le changement climatique seront mises en œuvre dans les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels.

*La première édition de la « **Semaine du climat** » et l'organisation de débats avec les élèves*

Par sa circulaire du 4 février 2015 relative à l'éducation au développement durable, la ministre a créé une « Semaine du climat » pour mobiliser chaque année l'ensemble des écoles, collèges et lycées autour des enjeux liés au changement climatique. À cette occasion, des débats sur les enjeux du changement climatique seront organisés dans de nombreux établissements et écoles, avec les acteurs territoriaux, durant la semaine du 5 octobre.

*Une École ouverte sur ses partenaires*

De nombreuses opérations nationales sont organisées en partenariat, comme le « Train du climat », avec la SNCF, et l'opération « #maplanète2050 », avec France Info, le webdoc « Alimentation et changement climatique » avec la fondation Goodplanet et des débats avec Luc Jacquet, réalisateur du film « La Glace et le ciel ».

*Des milliers d'élèves mobilisés dans toute la France*

Une journée thématique (thematic day) organisée par le ministère et associant des États étrangers sera dédiée à l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Dans l'académie, on recense actuellement **75 établissements engagés** dans des démarches de développement durable, **22 sont labellisés « E3D »**.

Pour la troisième année consécutive, les rencontres académiques EDD seront organisées le **4 décembre** au lycée Maurice Genevoix à Ingré sur le thème « **Les changements climatiques. Et après ?** »

Cet événement rassemble les collèges et lycées engagés dans une démarche de développement durable. A cette occasion, **plusieurs établissements reçoivent la mention académique EDD**.

Cette année, cette rencontre permettra également de mettre en lumière, les établissements ayant participé à l'appel à projet académique « les changements climatiques. Et après ? ». Lancé en décembre 2014, celui-ci propose d'aborder la thématique du développement durable selon un angle constructif en demandant aux élèves de choisir ou de créer des objets ou des situations montrant comment l'humanité fait, va faire face ou pourrait faire face à cette évolution climatique, la freiner, s'y adapter (voir fiche en annexe).

### **Autres manifestations prévues dans l'académie :**

- Projection de *La glace et le ciel* : Dimanche 13 septembre – Orléans
- Étapes de « 5000 km pour le climat » à vélo :

Mardi 15 septembre - Tours

Mercredi 16 septembre - Blois

Jeudi 17 septembre - Orléans

Vendredi 18 septembre - Chartres

- **Semaine du Climat :**

Manifestations avec nos partenaires

Jeudi 8 octobre - Vendôme : Conférence au lycée agricole

Jeudi 15 octobre - Tours : Etape du train du climat

- **Tables rondes sur les changements climatiques** (EDF, rectorat, météo France, BRGM)

Décembre - Orléans et Chartres

## **3.3 La démocratie scolaire**

### **Les temps forts de la démocratie et de la vie lycéennes**

Le 7 octobre 2015, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réunira des représentants des conseils académiques à la vie lycéenne (CAVL) et du conseil national à la vie lycéenne (CNVL) pour dialoguer avec eux autour de la démocratie lycéenne et des améliorations à y apporter afin de favoriser au mieux leur engagement au sein de leur établissement et des instances académiques et nationales.

Cet évènement sera aussi l'occasion de prolonger les travaux thématiques engagés lors du Conseil national à la vie lycéenne de juillet 2015. Les élus lycéens ont en effet souhaité porter plusieurs thématiques qui permettront de conduire des actions concrètes pour les lycéens qu'ils représentent : orientation, égalité entre les filles et les garçons ou encore lutte contre le harcèlement en milieu scolaire font partie des sujets retenus par les élus.

### **Les élections pour les conseils des délégués à la vie lycéenne**

Tous les lycéens sont invités à voter pour élire leurs représentants au conseil des délégués à la vie lycéenne (CVL) le 8 octobre prochain lors de la semaine de la démocratie. Moment fort de l'engagement de chacun dans la vie de son établissement, ces élections seront précédées par les Semaines de l'engagement qui permettront des formations en direction des élèves de seconde et des échanges entre lycéens pour que la participation à ces élections soit à la hauteur des enjeux.

Les CVL ont un rôle important dans les lycées. Ils sont obligatoirement consultés sur de nombreux aspects de la vie du lycée : les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire, l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur, les questions de restauration et d'internat, le soutien et l'aide aux élèves, l'aménagement des espaces destinés à la vie lycéenne, l'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires, etc.

### **Initiative lycéenne dans l'académie d'Orléans-Tours : la FLAC**

La **FLAC** – fête lycéenne des arts et de la culture - répond à une proposition des élèves du CAVL de l'académie d'Orléans-Tours.

Partant du souhait des élèves de créer au niveau académique un moment à la fois festif et fédérateur, le CAVL a imaginé la FLAC. Au travers d'ateliers de réflexion et des séances plénières du CAVL où

élèves et adultes sont réunis, le projet a été défini : il s'agit dans chaque lycée de réunir les élèves et l'ensemble de la communauté adulte autour d'un projet commun en lien avec les arts et la culture.

Les éléments supports en établissement sont notamment le référent vie lycéenne, le référent culture, le CVL et la MDL. Ce dispositif s'appuie à la fois sur le projet académique et sur le parcours d'éducation artistique et culturelle ; il vise à développer la sérénité du climat d'établissement.

Lancée pour la première fois en avril 2014 avec des délais de mise en place réduits, l'opération a rencontré un réel succès pour sa première vraie édition en avril 2015. Pour cette année scolaire, la FLAC aura lieu du vendredi 25 mars au vendredi 1er avril 2016.

La page dédiée à la FLAC sur le site de l'académie d'Orléans-Tours : <http://www.ac-orleans-tours.fr/flac/>

### **3.4 La lutte contre le harcèlement scolaire**

Le harcèlement entre élèves était jusque récemment un sujet tabou. Fortement mobilisé, le ministère a développé une politique articulée autour de 4 axes : sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge.

Les avancées sont réelles mais pour faire prendre conscience à l'ensemble de la société de l'importance de repérer et résoudre les situations de harcèlement, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a décidé de créer une journée nationale pour dire « Non au harcèlement » le 5 novembre. Cette journée sera l'occasion de dévoiler les nouvelles actions qui seront mises en œuvre pendant l'année scolaire.

L'important travail engagé sur le territoire académique pour lutter contre le harcèlement s'appuie comme les années précédentes sur le réseau des référents académique et départementaux (66 dossiers traités depuis la plate-forme nationale dédiée) mais aussi sur la mobilisation des élèves eux-mêmes. L'académie avec l'appui du ministère forme depuis deux ans « **des ambassadeurs harcèlement lycéens** » volontaires, chargés d'accompagner la prévention du phénomène auprès de leurs pairs dans le cadre de projets d'initiative locale. Cette opération qui a permis la formation de **265 « ambassadeurs » pour l'académie en deux ans**, fait l'objet d'une généralisation sur le territoire national accompagnée de la mise à disposition de certains outils élaborés dans notre académie.

## LES CHIFFRES CLES



## I Les moyens nouveaux

La rentrée 2015 se caractérise par la continuité des créations d'emplois destinées à la poursuite de la refondation d'une formation initiale des enseignants et au renforcement de l'encadrement des élèves.

Dans le 1<sup>er</sup> degré public, l'académie bénéficie de **41** nouveaux postes.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré public, l'académie bénéficie de **122** nouveaux postes.

Par ailleurs, l'académie accueille **1 072** professeurs stagiaires, lauréats des concours d'enseignement (492 dans le 1<sup>er</sup> degré et 580 dans le second degré).

## II Les ressources humaines

<b>Personnels dans l'académie Orléans-Tours en 2014-2015</b>	
<b>Enseignants 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>13 030</b>
<b>Enseignants 2<sup>nd</sup> degré public</b>	<b>15 189</b>
<b><i>Total enseignants public</i></b>	<b><i>28 219</i></b>
<b>Personnels de direction</b>	<b>596</b>
<b>Personnels d'orientation</b>	<b>184</b>
<b>Personnels d'éducation</b>	<b>471</b>
<b>Personnels d'inspection</b>	<b>132</b>
<b>Educateurs en internat</b>	<b>43</b>
<b>Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire</b>	<b>2 994</b>
<b>Personnels IATSS</b>	<b>2 894</b>
<b><i>Total non enseignants</i></b>	<b><i>7 314</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 533</b>

## III Les prévisions d'effectifs des élèves

Les prévisions d'effectifs sont fondées sur des observations démographiques de la population de la région Centre-Val de Loire et sur des analyses de flux des élèves au sein de l'enseignement primaire et secondaire, dans le public et dans le privé. Elles procèdent également à des choix pédagogiques et éducatifs pour l'avenir visant à favoriser les parcours et les résultats scolaires, tels que la baisse des redoublements, l'amélioration des taux de passage et l'accompagnement des élèves pour l'acquisition des compétences requises jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Prévisions 2015 des effectifs élèves (sous statut scolaire) :

	18	28	36	37	41	45	Académie
1 <sup>er</sup> degré public	25 295	42 886	17 377	51 847	29 128	66 110	<b>232 643</b>
1 <sup>er</sup> degré privé sous contrat	1 817	4 467	1 229	6 060	3 124	6 056	<b>22 753</b>

	18	28	36	37	41	45	Académie
2 <sup>nd</sup> degré public	20 579	31 416	14 802	41 291	21 887	51 964	<b>181 939</b>
2 <sup>nd</sup> degré privé sous contrat	2 428	5 677	1 224	9 586	4 367	8 855	<b>32 137</b>

### Dans le premier degré public

A la rentrée 2015, 232 643 élèves sont attendus dans le premier degré de l'enseignement public, un effectif stable par rapport à 2014 (+0,1%) :

### Comparaison constat 2014 / prévisions 2015

	Constat 2014	Prévisions 2015	Ecart	
			nb	%
2 ans	1 734	1 922	+188	+10,8%
3 ans	27 542	27 734	+192	+0,7%
4 ans	29 039	28 207	-832	-2,9%
5 ans et +	28 968	29 548	+580	+2,0%
<b>Total préélémentaire</b>	<b>88 283</b>	<b>87 411</b>	<b>+128</b>	<b>+0,1%</b>
CP	29 724	29 345	-379	-1,3%
CE1	28 833	29 435	+602	+2,1%
CE2	28 804	28 103	-701	-2,4%
CM1	28 031	28 473	+442	+1,6%
CM2	27 639	27 850	+211	+0,8%
<b>Total élémentaire</b>	<b>143 031</b>	<b>143 206</b>	<b>+175</b>	<b>+0,1%</b>
Enseignement spécial	2 002	2 026	+24	+1,2%
<b>TOTAL</b>	<b>232 316</b>	<b>232 643</b>	<b>+327</b>	<b>+0,1%</b>

Dans le préélémentaire, une légère hausse est attendue malgré une baisse du nombre d'élèves de 4 ans liée en partie à la taille de la génération 2011 moins importante que celle de 2010 à laquelle elle succède. La scolarisation des élèves de 2 ans devrait augmenter.

Dans l'élémentaire, les générations au niveau du CP et du CE2 seraient moins nombreuses.

	Constat 2014	Prévisions 2015	Evolution	%
Cher	25 374	25 295	-79	-0,3%
Eure-et-Loir	42 879	42 885	+7	0%
Indre	17 610	17 377	-233	-1,3%
Indre-et-Loire	51 544	51 847	+303	+0,6%
Loir-et-Cher	29 254	29 128	-126	-0,4%
Loiret	65 655	65 110	+455	+0,7%
<b>Académie</b>	<b>232 316</b>	<b>232 643</b>	<b>+327</b>	<b>+0,1%</b>

### Dans le second degré public

A la rentrée 2015, 181 939 élèves (sous statut scolaire) sont attendus dans les formations publiques de l'Education nationale, un effectif en augmentation de 0,9% par rapport à la rentrée 2014 (+ 1 607 élèves). L'académie occupe la 7<sup>ème</sup> place des académies en terme d'accroissement d'effectifs élèves du 2<sup>nd</sup> degré attendu.

### Second degré public - Comparaison constat 2014 / prévisions 2015

	Constat 2014		Prévision 2015	
	effectif	variation / 2013	effectif	variation / 2014
Collèges	104 221	+461	103 819	-402
Segpa	3 811	+9	3 774	-37
LP	18 234	+205	18 505	+271
Lycées	46 496	+1213	48 202	+1706
Post-bac	7 570	-30	7 639	+69
<b>Ensemble</b>	<b>180 332</b>	<b>+1 858</b>	<b>181 939</b>	<b>+1 607</b>

## Second degré public - Evolution des effectifs prévisionnels 2015 par département

	<b>Cher</b>	<b>Eure-et-Loir</b>	<b>Indre</b>	<b>Indre-et-Loire</b>	<b>Loir-et-Cher</b>	<b>Loiret</b>	<b>Académie</b>
<b>Collèges</b>	-175	-61	-222	-198	+42	+212	<b>-402</b>
<b>SEGPA</b>	-29	+10	-6	-13	-16	+17	<b>-37</b>
<b>LP</b>	-5	+62	+31	+48	+58	+77	<b>+271</b>
<b>LGT</b>	+99	+450	+166	+487	+145	+359	<b>+1706</b>
<b>Post-Bac</b>	-4	+6	-8	+43	-7	+39	<b>+69</b>
<b>Total</b>	-114	+467	-39	+367	+222	+704	<b>+1607</b>
	-0,6%	+1,5%	-0,3%	+0,9%	+1%	+1,4%	<b>+0,9%</b>
	<b>20 579</b>	<b>31 416</b>	<b>14 802</b>	<b>41 291</b>	<b>21 887</b>	<b>51 964</b>	<b>181 939</b>

### Dans le premier degré privé

La prévision des effectifs du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat pour la rentrée 2015 s'établit à 22 753 élèves soit **une augmentation de 163 élèves (+0,7%)** par rapport au constat de rentrée 2014.

### Evolution des effectifs attendus entre 2014 et 2015

Privé sous contrat	Constat 2014	Prévisions 2015	Evolution	%
Cher	<b>1 821</b>	<b>1 817</b>	<b>-4</b>	<b>-0,2</b>
Eure-et-Loir	<b>4 457</b>	<b>4 467</b>	<b>+10</b>	<b>+0,2</b>
Indre	<b>1 236</b>	<b>1 229</b>	<b>-7</b>	<b>-0,6</b>
Indre-et-Loire	<b>6 005</b>	<b>6 060</b>	<b>+55</b>	<b>+0,9</b>
Loir-et-Cher	<b>3 136</b>	<b>3 124</b>	<b>-12</b>	<b>-0,4</b>
Loiret	<b>5 954</b>	<b>6 056</b>	<b>+121</b>	<b>+2</b>
<i>Académie</i>	<i>22 609</i>	<i>22 753</i>	<i>+163</i>	<i>+0,7</i>

Au global, cette hausse d'effectifs prévus pour la rentrée 2015 se ferait principalement sur le niveau élémentaire (+218 élèves).

Privé sous contrat	Constat 2014	Prévisions 2015	Ecart
<b>Préélémentaire</b>	<b>7 624</b>	<b>7 569</b>	<b>-55</b>
<b>Elémentaire</b>	<b>14 901</b>	<b>15 119</b>	<b>+218</b>
<b>Enseignement spécial</b>	<b>65</b>	<b>65</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 590</b>	<b>22 753</b>	<b>+163</b>

### Dans le second degré privé

A la rentrée 2015, une augmentation de 82 élèves est attendue dans les formations privées sous contrat (+0,3% par rapport au constat de 2014).

#### Evolution attendue des effectifs entre 2014 et 2015

	constat 2014		prévision 2015	
	effectifs	variation / 2013	effectifs	variation / 2014
<b>Collèges</b>	18 400	-36	18 448	+48
<b>SEGPA</b>	154	+11	172	18
<b>LP</b>	3 785	-64	3 768	-17
<b>Lycées</b>	7 780	-33	7 842	+52
<b>Post-bac</b>	1 936	+21	1 907	-29
<b>Total</b>	<b>32 055</b>	<b>-101</b>	<b>32 137</b>	<b>+82</b>

## Effectifs attendus par département à la rentrée 2015 (évolution par rapport au constat 2014)

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
Collèges	1 355 (+11)	3 663 (-4)	947 (-41)	5 191 (+39)	2 589 (-34)	4 703 (+77)
SEGPA	21 (+2)	50 (+5)	-	75 (+3)	14 (+3)	12 (+5)
LP	364 (-42)	761 (+54)	76 (-20)	734 (-9)	456 (-18)	1 377 (+18)
Lycées	480 (+10)	1146 (+57)	201 (-30)	2 785 (+19)	1 093 (-11)	2 137 (+17)
Post-bac	208 (-20)	57 (+1)	-	801 (-5)	215 (+7)	626 (-12)

<b>Total</b>	<b>2 428 (-39)</b>	<b>5 677 (+113)</b>	<b>1 224 (-91)</b>	<b>9 586 (+47)</b>	<b>4 367(-53)</b>	<b>8 855 (+105)</b>
--------------	--------------------	---------------------	--------------------	--------------------	-------------------	---------------------

## IV Les écoles et les établissements

Nombre d'écoles publiques et privées sous contrat (constat 2014)

	Public	Privé sous contrat	Total
Ecoles maternelles	634	3	637
Ecoles élémentaires et primaires	1 457	130	1595
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>2 090</b>	<b>133</b>	<b>2 223</b>

Nombres d'établissements publics et privés sous contrat du 2nd degré (constat 2014)

	Public	Privé sous contrat	Total
EREA	3	-	3
Collèges	231	59	290
Lycées généraux et technologiques	50	26	76
Lycées professionnels	39	10	49
<b>Total 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>323</b>	<b>95</b>	<b>418</b>

## V Les résultats aux examens

Rappel des taux de réussite dans l'académie, à la session 2015 :

- Diplôme national du brevet (DNB) : 86,6% (86,3% au niveau national)
- Baccalauréat général : 91,7% (91,5% au niveau national)
- Baccalauréat technologique : 91,0% (90,6% au niveau national)
- Baccalauréat professionnel : 81,0% (80,3% au niveau national)
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : 82,7%
- Brevet d'études professionnelles (BEP) : 83,1%

## VI Dix-sept ouvertures de formations

**17 formations diplômantes ouvriront à la rentrée 2015 dans les établissements scolaires de l'académie.**

*Dans le Cher :*

- Classe préparatoire aux études supérieures (CPES) « Arts » au Lycée général Alain Fournier à Bourges
- Bac technologique « Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable » (STI2D) option « Innovation Technologique Écoconception » (ITEC) au Lycée polyvalent Pierre Émile Martin à Bourges (la filière STI2D existait déjà au sein de l'établissement, seule l'option est nouvelle).
- Bac professionnel « Maintenance des véhicules option motocycles » au Lycée professionnel Vauvert à Bourges

*Dans l'Eure-et-Loir :*

- Bac professionnel « Métiers de la sécurité » au Lycée professionnel Maurice Violette à Dreux
- CAP « Préparation et réalisation d'ouvrages électriques » au Lycée professionnel Félix Paulsen à Châteaudun

*Dans l'Indre :*

- Bac professionnel « Accompagnements, soins et services à la personne option structure » - section d'enseignement professionnel du lycée George Sand à La Châtre
- Bac professionnel « Technicien menuisier agenceur » - section d'enseignement professionnel du lycée George Sand à La Châtre
- CAP « Agent d'entreposage et de messagerie » Lycée professionnel d'Alembert à Issoudun

*Dans l'Indre-et-Loire :*

- BTS « Électrotechnique » au Lycée des métiers Henri Becquerel à Tours (une demi-division supplémentaire)
- BTS « Fluides, Énergies, Domotique option froid et conditionnement d'air » au Lycée des métiers Martin Nadaud à Saint-Pierre-des-Corps (une demi-division supplémentaire)

- CAP « Préparation et réalisation d'ouvrages électriques » au Lycée professionnel Beauregard à Château-Renault
- Brevet des métiers d'arts « Ébéniste » Lycée professionnel d'Arsonval à Joué-lès-Tours

*Dans le Loir-et-Cher :*

- Bac technologique « Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable (STI2D) option Système d'Information Numérique » au Lycée polyvalent Ronsard à Vendôme

*Dans le Loiret :*

- BTS « Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle » au Lycée professionnel Jean Lurçat à Fleury-les-Aubrais (une demi-division supplémentaire)
- Bac technologique « Sciences et technologies du design et des arts appliqués » au Lycée Général et Technologique Durzy à Villemandeur
- Bac technologique « Hôtellerie » au Lycée des métiers Françoise Dolto à Olivet (la formation est ouverte au niveau seconde en plus des niveaux 1ères et terminales)
- Bac professionnel « Agencement de l'espace architectural » Lycée professionnel Château Blanc à Chalette-sur-Loing

## VI Les premières tendances d'orientation

L'ambition des jeunes et des familles dans cette académie augmente du bac – 3 au bac +3 et ce dans tous les territoires.

### ORIENTATION ET AFFECTATION POST 3EME

Les premiers résultats de l'orientation mettent en lumière une diminution des disparités entre les territoires.

- stabilisation des décisions d'orientation vers la 2nde générale et technologique
- la demande des familles pour une orientation vers une seconde générale et technologique augmente, 67,8 % des familles font ce choix contre 67,0% en 2014 et seulement 63,5% en 2011.
- l'orientation vers la voie professionnelle est en hausse et concerne un élève sur trois (31,4% de décisions d'orientation contre 30,8% en 2014). La demande vers le CAP augmente sensiblement comme les décisions d'orientation (6,5% contre 4,4% en 2014). Nous veillons à réserver les CAP aux publics les plus en difficulté car nous leur accordons une priorité de façon à garantir un accès à une formation qualifiante.
- le redoublement diminue et concerne seulement 1,2% des élèves de 3ème. Il est en baisse en fin de seconde avec 6,4% contre 6,9% en 2014.

### ORIENTATION EN FIN DE SECONDE

L'orientation vers les séries technologiques augmente et on observe depuis deux ans un début de rééquilibrage des flux

1ères STI2D :

Le nombre de demandes vers la filière STI2D continue d'augmenter comme le nombre de décisions d'orientation (5,8% contre 5,4 % en 2014). Parmi les 4 filières proposées, les spécialités Systèmes d'information numérique (SIN) et Innovation technologique et éco-conception (ITEC) sont les plus choisies.



1ères STMG :

On constate une baisse des décisions des conseils de classe en faveur de la filière STMG avec 11,3% contre 11,5% en 2014.

Le nombre de vœux 1 baisse légèrement mais le nombre d'élèves affectés reste sensiblement le même avec 2086 élèves contre 2098 en 2014.

## DES CHOIX D'ORIENTATION QUI DEMEURENT DIFFERENTS POUR LES FILLES ET LES GARÇONS

• Statistiques mixité juin 2015

### 1. Orientation et affectation après la 3ème

Orientation en 2nde générale et technologique :

A la fin de la 3ème générale, on constate que 72,9% des filles sollicitent une 2nde GT pour seulement 62,7 % des garçons. Lorsque l'on observe les décisions d'orientation on constate que les conseils de classe proposent davantage un passage en 2nde GT aux filles qu'aux garçons. En effet, 72,8% des filles ont une décision d'orientation favorable à l'entrée en 2nde GT contre 61,9% des garçons (en 2014, respectivement 73,1% contre 62,2%).

Orientation en voie professionnelle :

A la fin de la 3ème, 30,6% des filles émettent un vœu 1 vers la voie professionnelle, contre 41,1% des garçons. Les décisions d'orientation émises en faveur de la voie professionnelle sont de 26,2% pour les filles et 36,8% pour les garçons.

72,6% des garçons affectés le sont dans une formation du domaine production. 79,7% des filles affectées le sont dans une formation du domaine des services.

Dans les formations du domaine de la production : 83,1% des candidats affectés sont des garçons. Dans les formations du domaine des services : 67,9% des candidats affectés sont des filles.

### 2. Orientation et affectation après la 2nde GT

Parmi les élèves qui s'orientent vers un bac général :

Les filles s'orientent à 22,4% vers un bac L contre 7,6% chez les garçons. Les garçons s'orientent à 63,9% vers un bac S contre 41,5% des filles.

## Les décisions d'orientation par série de 1ère générale et par sexe

	1ère L	1ère ES	1ère S	
Filles	22,4%	36,1%	41,5%	100%
Garçons	7,6%	28,5%	63,9%	100%

Source : décisions d'orientation à l'issue des conseils de classe de 2<sup>nde</sup>

### Répartition par sexe à l'intérieur des filières de 1<sup>ère</sup> générale

	1 <sup>ère</sup> L	1 <sup>ère</sup> ES	1 <sup>ère</sup> S
Filles	79,2%	62,1%	45,6%
Garçons	20,8%	37,9%	54,4%
	100%	100%	100%

Source : décisions d'orientation à l'issue des conseils de classe de 2<sup>nde</sup>

Même constat qu'au niveau national, la filière L est composée à 79,2% de filles. La proportion de filles dans la série S, cette année, est de 45,6%, soit un recul de 3 points par rapport à 2014.

Parmi les élèves qui s'orientent vers un bac technologique :

- presque 5 filles sur 10 s'orientent vers une 1<sup>ère</sup> STMG
- plus de 4 garçons sur 10 s'orientent vers une 1<sup>ère</sup> STI 2D

### Les décisions d'orientation par série de 1<sup>ère</sup> technologique et par sexe

	1 <sup>ère</sup> STI 2D	1 <sup>ère</sup> STD 2A	1 <sup>ère</sup> STL	1 <sup>ère</sup> STMG	1 <sup>ère</sup> ST2S	1 <sup>ère</sup> STAV	BT/ Spé
Filles	2,6 %	9,4 %	9,2 %	48,4 %	27,5 %	0,6 %	2,3 %
Garçons	43,7 %	2,5 %	5,3 %	43,6 %	3,0 %	0,6 %	1,3 %

Source : décisions d'orientation à l'issue des conseils de classe de 2<sup>nde</sup>

### Répartition par sexe à l'intérieur des filières de 1<sup>ère</sup> technologique

	1 <sup>ère</sup> STI 2D	1 <sup>ère</sup> STD 2A	1 <sup>ère</sup> STL	1 <sup>ère</sup> STMG	1 <sup>ère</sup> ST2S	1 <sup>ère</sup> STAV	BT/ Spé
Filles	5,3 %	78,2 %	62,5 %	51,6 %	89,8 %	50,0 %	62,7 %
Garçons	94,7 %	21,8 %	37,5 %	48,4 %	10,2 %	50,0 %	37,3 %
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : décisions d'orientation à l'issue des conseils de classe de 2<sup>nde</sup>

Peu de mixité dans les séries technologiques :

- la filière STI2D est composée très majoritairement de garçons : 94,7%
- la filière ST2S est largement représentée par les filles : 89,8%
- les séries STL et STD2A sont également très féminisées.

Seules les séries STMG et STAV tendent vers la parité : 51,6% de filles et 48,4% de garçons, pour la série STMG et 50% de filles et de garçons pour la série STAV.

### ➤ APRES LE BACCALAUREAT

*Source Admission Post-Bac*

- Hausse du nombre de bacheliers inscrits via admission-postbac :

Les efforts entrepris avec tous les partenaires (lycées, universités, conseil régional, ...) pour améliorer la liaison lycée / enseignement supérieur et penser l'orientation comme un continuum bac – 3 / bac +3 commencent à porter leurs fruits.

- Les jeunes de notre académie envisagent plus de poursuites d'études.

Au 21 mars 2015 :

- 97,1 % des bacheliers généraux (96,8% en 2014) avaient fait au moins un vœu dans APB,
- 92,7 % des bacheliers technologiques (90,1% en 2014),
- 58,2 % des bacheliers professionnels (56,7% en 2014).

- Les formations de l'académie attirent de plus en plus :

*L'orientation vers les licences* : augmentation du nombre de vœux classés et du nombre de vœux 1, mais également du nombre d'admis dès la première phase.

*L'orientation vers les DUT (hors apprentissage)* : augmentation du nombre de vœux classés

Capacité d'accueil en DUT : 2 406 (2 422 en 2014)

Domaine de la Production : 1 224 (1 224 en 2014)

Domaine des Services : 1 198 (1 198 en 2014)

### **Qui est candidat en DUT ?**

Près d'une candidature classée sur 4 est émise par un néo-bachelier technologique.

- 50,2% des demandes classées sont formulées par des candidats originaires de l'académie (51,8 % en 2014).
- 53,3% des demandes classées sont émises par des néo-bacheliers généraux (54,2 % en 2014),
- 23,7% par des néo-bacheliers technologiques (23,7% en 2014),
- 3,1% par des néo-bacheliers professionnels (3,5% en 2014).

Le différentiel correspond à des candidats déjà dans l'enseignement supérieur ou non scolarisés.

### **Qui est admis en DUT ?**

Hausse du nombre d'admis issus de terminale technologique.

Au 25 juin 2015, on recense 2 048 admis (« oui définitif » + « oui mais ») via la procédure normale.

- 55,8% sont des néo-bacheliers généraux (56,2% en 2014),
- 23,5% des néo-bacheliers technologiques (23,2% en 2014),
- 1,6% des néo-bacheliers professionnels (1,5% en 2014).

Le différentiel correspond à des candidats déjà dans l'enseignement supérieur ou non scolarisés.

*L'orientation vers les STS (hors apprentissage) : hausse du nombre de vœux*

Capacité d'accueil en STS publiques et privées : 4 116 (4 116 en 2014)

Publiques : 2 960 (2 945 en 2014)

Privées : 1 199 (1 171 en 2014)

### **Qui est candidat en STS ?**

- 68,1% des demandes classées sont formulées par des candidats originaires de l'académie (67,7% en 2014).
- 33,5% par des néo-bacheliers technologiques (34,1% en 2014),
- 30,2% par des néo-bacheliers professionnels (29,6% en 2014),
- 15,2% par des néo-bacheliers généraux (15,7% en 2014).

Le différentiel correspond à des candidats qui souhaitent un retour en formation initiale ou à des étudiants de l'enseignement supérieur.

### **Qui est admis en STS ?**

75,2% des admis sont des bacheliers technologiques ou professionnels. On constate une hausse des admis issus de terminale professionnelle au détriment de terminale technologique.

Au 25 juin 2015, on recense 3 525 admis (« oui définitif » + « oui mais »)

- 40,9% sont des néo-bacheliers technologiques (42,6% en 2014),
- 34,3% des néo-bacheliers professionnels (33,2% en 2014),
- 18,9% des néo-bacheliers généraux (19% en 2014).

Le différentiel correspond à des candidats qui souhaitent un retour en formation initiale ou à des étudiants de l'enseignement supérieur.

### *Les classes préparatoires aux grandes écoles*

Capacité d'accueil en CPGE publiques: 1 301 (192 en Économiques, 192 en Littéraires et 917 en Scientifiques, dont 56 en établissement agricole).

Au 21 mars 2015, on recensait 8 530 demandes classées pour une CPGE de l'académie contre 8 045 en 2014.

### **Qui est admis en CPGE ?**

Au 25 juin 2015, on recense 1 207 admis (« oui définitif » + « oui mais ») contre 1 201 en 2014.

- 87% sont des néo-bacheliers généraux (85,1% en 2014)
- 4,9% des néo-bacheliers technologiques (4,9% en 2014)

Le différentiel correspond à des candidats issus de l'enseignement supérieur (comme CPGE, L1, etc...) ou non scolarisés.

# LES RENDEZ-VOUS

## I L'année du sport de l'école à l'université

L'année 2015-2016 sera marquée et rythmée par l'organisation, en France, de grands événements sportifs tels que l'Euro 2015 de basket, les championnats d'Europe 2015 de cross-country, les championnats d'Europe de badminton, l'UEFA - Euro 2016 de football... Il s'agit de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes (de l'école à l'université) et de mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives.

### Objectifs

En partenariat avec un large réseau associatif et de fédérations sportives qui donne à chacun la possibilité de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche veut souligner les valeurs communes du sport et de l'École : le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles, et plus généralement les valeurs éducatives et citoyennes.

### Pilotage des actions

Un comité de pilotage national a été mis en place pour coordonner cette « Année du sport de l'école à l'université ».

Afin de mobiliser largement la communauté éducative et de favoriser sa réussite au niveau académique et départemental, les corps d'inspection (IA-IPR EPS, IEN) et les cadres régionaux et départementaux du sport scolaire et universitaire accompagneront et recenseront les initiatives locales menées dans le cadre de l'opération, en partenariat avec le mouvement sportif local.

### Labellisation et valorisation des actions

Le label « Année du sport de l'école à l'université » est attribué par le ministère aux actions qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir lieu sur tout ou partie de l'année scolaire et universitaire 2015-2016 ;
- reposer sur un partenariat entre, d'une part, un établissement d'enseignement, et d'autre part, un acteur du mouvement sportif (fédérations sportives scolaires, universitaires ou civiles, ligues, clubs, etc.) et/ou une association complémentaire de l'école, une association étudiante, une fondation, etc. ;
- lier la pratique sportive à une ambition éducative, culturelle ou citoyenne.

Cette labellisation permet d'obtenir un kit de communication, de bénéficier d'une communication accrue du ministère et d'une valorisation sur les réseaux sociaux. Certains projets labellisés pourront bénéficier d'un soutien financier.

### Ressources pédagogiques

Pour promouvoir le sport comme outil pédagogique, le réseau Canopé valorise les ressources pédagogiques existantes et en réalise de nouvelles, notamment autour des actions emblématiques de cette année du sport de l'école à l'université.

Ces ressources (films, vidéos, documents, etc.) seront disponibles sur une plateforme dédiée à l'opération en direction des enseignants, des élèves et étudiants, des parents et des animateurs.

### Partenariats nationaux et locaux

Cette opération nationale de promotion du sport pour tous doit permettre la construction d'actions partenariales et fédératrices de l'école à l'université, en métropole et outre-mer, et dans les établissements français de l'étranger.

Aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de nombreux partenaires se sont engagés pour porter ce projet : autres ministères (notamment le ministère chargé de la jeunesse et des sports et de l'agriculture), fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL) et civiles, le comité national olympique et sportif français (Cnosf), associations et l'ensemble des représentants du monde universitaire.

Ce partenariat se déclinera dans les académies avec les structures locales de ces partenaires et l'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, collectivités locales, associations complémentaires de l'école, associations d'étudiants, etc.) pour enrichir et faire rayonner les actions menées.

## II Les 30 ans du baccalauréat professionnel

L'éducation nationale veille à faire évoluer les diplômes professionnels en permanence, en lien avec les représentants du monde professionnel, afin de répondre aux changements technologiques et économiques, notamment en intégrant les mutations liées aux enjeux du numérique, du développement durable et de la transition énergétique. L'année 2015 est celle des 30 ans du baccalauréat professionnel. Cet anniversaire donnera lieu à des manifestations tout au long de l'année avec les établissements et les partenaires.

## III Les forums de l'orientation

L'amélioration de l'orientation des jeunes est un élément majeur de la politique académique. Les forums de l'orientation viennent en complément des actions conduites par les établissements et les services d'information et d'orientation.

<b>Cher</b>		
Bourges	<i>Parc des expositions</i>	11 et 12 Décembre 2015
<b>Eure-et-Loir</b>		
Chartres		29 et 30 Janvier 2016
<b>Indre</b>		
Châteauroux	<i>Bulle de Belle Isle</i>	21 et 22 Février 2016
<b>Indre-et-Loire</b>		
Tours	<i>Parc des expositions</i>	15 et 16 Janvier 2016
<b>Loir-et-Cher</b>		
Vendôme/Lunay	<i>Espace sportif et culturel de Lunay</i>	4 Mars 2016
Blois	<i>Gymnase Tabarly</i>	4 et 5 février 2016
Romorantin	<i>Sud Expo</i>	1 Mars 2016
<b>Loiret</b>		
Orléans	<i>Parc des expositions</i>	7, 8 et 9 Janvier 2016
Gien		25 Février 2016
Montargis/ Villemandeur	<i>Complexe sportif de Château Blanc</i>	26 et 27 janvier 2016



## IV Les autres événements

14 au 20 septembre 2015 19 et 20 septembre 2015	<b>Journées du 1 % artistique</b> dans les écoles, collèges, lycées 32 <sup>ème</sup> édition des <b>Journées européennes du patrimoine</b> : « <b>Patrimoine du XXI<sup>e</sup> siècle, une histoire d'avenir</b> »
16 septembre 2015	Remise des prix du concours académique d'écriture en langues européennes <b>Jeunes auteurs pour l'Europe</b>
16 septembre 2015	Journée du sport scolaire
28 septembre au 2 octobre 2015	Semaine de l'engagement lycéen
5 au 10 octobre 2015	Semaine de la démocratie scolaire
7 au 11 octobre 2015	Fête de la science : <b>Semaine pour le climat</b>
8 au 11 octobre 2015	Les Rendez-vous de l'histoire : <b>Les Empires</b>
5 novembre 2015	Journée de la lutte contre le harcèlement
Mi-novembre 2015	Nohant : Remise du <b>Prix George Sand de la Nouvelle</b>
16 au 21 novembre 2015	Semaine école-entreprise
20 novembre 2015	Journée internationale des droits de l'enfant
30 novembre au 11 décembre 2015	COP 21 : actions menées dans les établissements scolaires
3 décembre 2015	Journée mondiale des personnes handicapées
Vendredi 4 décembre 2015	<b>Rencontres académiques</b> du développement durable des écoles et établissements engagés dans le développement durable : <b>Les changements climatiques. Et après ?</b>
9 décembre 2015	Journée de la laïcité
14 au 20 mars 2016	Semaine des mathématiques
14 au 20 mars 2016	Semaine de l'industrie
21 mars 2016	Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme
21 mars au 26 mars 2016	Semaine de la presse et des médias à l'école
29 mars au 1er avril 2016	<b>FLAC – Fête lycéenne des arts et de la culture</b>
30 mars 2016	Finale du tournoi de gestion académique
mars - avril 2016	<b>Rencontres académiques Jeunes Chercheurs</b> dans chaque département, sur un site universitaire, en partenariat avec Centre Sciences
Fin avril 2016	<b>Cardie Tour</b>
10 mai 2016	Journée académique des <b>Débats citoyens</b> en langue étrangère
Fin 2016	Journée des arts à l'école
Mi-mai 2016	12 <sup>ème</sup> <b>Nuit des musées</b> Opération <b>La Classe, l'œuvre</b>
Mai - juin 2016	<b>A Pied d'œuvre</b> : 2015-2017 « <b>La Nature est partout.</b> » Arts plastiques en partenariat avec des sites culturels, dans chaque département

*Liste non exhaustive*

# ANNEXES

## Le calendrier scolaire

sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juill.	août
M1	J1	D1	M1	V1	L1	M1	V1	D1	M1	V1	L1
M2	V2	L2	M2	S2	M2	M2	S2	L2	J2	S2	M2
J3	S3	M3	J3	D3	M3	J3	D3	M3	V3	D3	M3
V4	D4	M4	V4	L4	J4	V4	L4	M4	S4	L4	J4
S5	L5	J5	S5	M5	V5	S5	M5	J5	D5	M5	V5
D6	M6	V6	D6	M6	S6	D6	M6	V6	L6	M6	S6
L7	M7	S7	L7	J7	D7	L7	J7	S7	M7	J7	D7
M8	J8	D8	M8	V8	L8	M8	V8	D8	M8	V8	L8
M9	V9	L9	M9	S9	M9	M9	S9	L9	J9	S9	M9
J10	S10	M10	J10	D10	M10	J10	D10	M10	V10	D10	M10
V11	D11	M11	V11	L11	J11	V11	L11	M11	S11	L11	J11
S12	L12	J12	S12	M12	V12	S12	M12	J12	D12	M12	V12
D13	M13	V13	D13	M13	S13	D13	M13	V13	L13	M13	S13
L14	M14	S14	L14	J14	D14	L14	J14	S14	M14	J14	D14
M15	J15	D15	M15	V15	L15	M15	V15	D15	M15	V15	L15
M16	V16	L16	M16	S16	M16	M16	S16	L16	J16	S16	M16
J17	S17	M17	J17	D17	M17	J17	D17	M17	V17	D17	M17
V18	D18	M18	V18	L18	J18	V18	L18	M18	S18	L18	J18
S19	L19	J19	S19	M19	V19	S19	M19	J19	D19	M19	V19
D20	M20	V20	D20	M20	S20	D20	M20	V20	L20	M20	S20
L21	M21	S21	L21	J21	D21	L21	J21	S21	M21	J21	D21
M22	J22	D22	M22	V22	L22	M22	V22	D22	M22	V22	L22
M23	V23	L23	M23	S23	M23	M23	S23	L23	J23	S23	M23
J24	S24	M24	J24	D24	M24	J24	D24	M24	V24	D24	M24
V25	D25	M25	V25	L25	J25	V25	L25	M25	S25	L25	J25
S26	L26	J26	S26	M26	V26	S26	M26	J26	D26	M26	V26
D27	M27	V27	D27	M27	S27	D27	M27	V27	L27	M27	S27
L28	M28	S28	L28	J28	D28	L28	J28	S28	M28	J28	D28
M29	J29	D29	M29	V29	L29	M29	V29	D29	M29	V29	L29
M30	V30	L30	M30	S30	M30	M30	S30	L30	J30	S30	M30
	S31	J31	D31		J31			M31	D31		M31

**Zone A :** Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

**Zone B :** Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

**Zone C :** Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

## Personnels nouvellement nommés ou affectés

### Encadrement académique :

- Sylvain DISSON, délégué académique à la vie lycéenne

### Corps d'inspection :

#### IA-IPR

- Catherine PLANKEELE (Anglais)
- Sylvain ANDRE (Biochimie)
- Véronique GUGGIARI (EVS)
- Jean-René LOUVET (EVS)
- Anne-Marie PESLHERBES (Lettres)
- Manuel PEAN (Mathématiques)
- Jean-Louis SKARKA (STI)
- Jean-Marc VALLEE (SVT)

#### IEN-ET

- David GROLLEAU, IEN-ET Economie-Gestion
- Odile PERSENT-LEROY, IEN-ET STI
- Nicolas MENAGIER (Doyen des IEN-ET-EG-IO), IEN-ET STI

#### IEN 1er degré

- Laurent DEVELAY, Circonscription de Saint-Amand-Montrond (18)
- Adeline ROULEAU-GLACON, Circonscription de Montargis-Est (45)
- Nicolas RAISONNIER, Circonscription de Montargis-Ouest (45)
- Valérie DE NADAL, Circonscription d'Orléans Val-de-Loire (45)
- Nadia CHABOCHE, Circonscription de Chartres 1 (28)
- Catherine FERANT, Circonscription de Chartres 4 (28)
- Ludovic PECULIER, Circonscription de Châteaudun (28)
- Fabien PICAVEZ, IEN-IO DSDEN (41)
- Jean-Michel DE CECCO, Circonscription Indre Pré-élémentaire (36)
- Florence LERAY, Circonscription de Chinon (37)
- Cécile LEQUART, Circonscription de Joué-lès-Tours (37)
- Christine BARRAUD, Circonscription de Langeais (37)
- Yves CHOBEAUX, Circonscription de Loches (37)
- Valérie HANNIBAL-STEPHAN, Circonscription de Saint-Pierre-des-Corps (37)
- Odile GRASSIN, Circonscription Tours Pôle maternelle (37)

### Chefs d'établissement :

#### Chefs d'établissement venant d'une autre académie

- Jérôme MONTEMONT, Principal du collège Antoine Meillant de Châteaumeillant (18)
- Dominique THENAULT, Principale du collège Roger-Martin du Gard de Sancergues (18)
- Sabine DUBERNARD, Provisoire du lycée Pierre et Marie Curie de Châteauroux (36)
- Gilles MAILLARD, Principal du collège Les Capucins de Châteauroux (36)
- Fabienne BOURDIER, Principale du collège Jean Monnet de Châteauroux (36)
- Raynald INGELAERE, Principal du collège Les Ménigouttes du Blanc (36)
- Anne MARCHAND, Principale du collège Louis Léger du Grand Pressigny (37)
- Laurence STARY, Principale du collège de Montrésor (37)
- Dominique AIMABLE, Principal du collège Bernard de Fontenelle de Savigné-sur-Lathan (37)

## Personnels de direction stagiaires

- Géraldine CABRERA, collège Gérard Philippe d'Aubigny-sur-Nère (18)
- Marie-Pierre MOYNOT, LP Jean Guéhenno de St-Amand-Montrond (18)
- Piedade E SILVA, collège de Sancerre (18)
- Anne POUPARD, lycée Edouard Vaillant de Vierzon (18)
- Eric MONEGER, lycée Jean Moulin de St-Amand-Montrond (18)
- Ludivine BINOCHÉ, collège Frédéric Bazille de Beaune-la-Rolande (45)
- Amélie DARDAINE, collège Jean Joudiou de Châteauneuf-sur-Loire (45)
- Françoise VARGUES, collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire (45)
- Céline FREY, collège Alain Fournier d'Orléans (45)
- Myriam SERISIER, lycée Duhamel du Monceau de Pithiviers (45)
- Mickaël ROBIN, collège Jules Ferry d'Auneau (28)
- Corinne DELFORTRIE, collège Charles de Gaulle de Bû (28)
- Alexandre TREUILLARD, collège Victor Hugo de Chartres (28)
- Frédéric ROMBAUT, collège Pierre et Marie Curie de Dreux (28)
- Nathalie BIDAULT, collège Martial Taugourdeau de Dreux (28)
- Emeline MARIN, collège Soutine de Saint-Prest (28)
- Sébastien MONTANARI, collège Blois Bégon de Blois (41)
- Sylvie CHUQUET, collège Léonard de Vinci de Romorantin (41)
- Sandra CARDINEAU-RAT, collège Joseph Paul-Boncour de Saint-Aignan (41)
- Peggy VACHER, collège Gaston Jollet de Salbris (41)
- Lydie BERTRAND, collège Robert Lasneau de Vendôme (41)
- Françoise LAPLANCHE, collège Augustin Thierry de Blois (41)
- Benoît PEYHARDI, lycée Jean Giraudoux de Châteauroux (36)
- Hervé BOURNAZEL, collège Beaulieu de Châteauroux (36)

## Collèges connectés

Dans l'académie, 16 collèges ainsi que les écoles des réseaux REP et REP + de ces collèges, ont été sélectionnés (en plus du collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire, déjà collège connecté depuis la rentrée 2014) :

- le collège de Sancerre (18) et les 3 écoles de Sancerre
- le collège Edouard Vaillant à Vierzon (18)
- le collège Gérard Philippe à Aubigny-sur-Nère (18)
- le collège Le Grand Meaulnes à Bourges (18)
- le collège Irène Joliot-Curie à Mehun-sur-Yèvre (18)
- le collège Jean Renoir à Bourges (18)
- le collège Julien Dumas à Nérondes (18)
- le collège Joachim du Bellay à Authon-du-Perche (28)
- le collège Jean Monnet à La Loupe (28)
- le collège des Petits Sentiers à Lucé (28)
- le collège Louis Armand à Dreux (28)
- le collège Rosa Parks à Châteauroux (36)
- le collège Denis Diderot à Issoudun (36)
- le collège Hervé Faye à Saint-Benoit-du-Sault (36)
- le collège Antoine de Saint-Exupéry à Eguzon-Chantôme (36)
- le collège Jean Moulin à Saint-Gaultier (36)

## Expérimentation évaluation positive

Les établissements inscrits se sont engagés à expérimenter sur une ou plusieurs classes une évaluation positive (au service des apprentissages et de la réussite de tous les élèves) qui concilie la note et une approche par compétences :

- le collège Littré, Bourges (18)
- le collège Antoine Meillet, Châteaumeillant (18)
- le collège Edouard Herriot, Lucé (28)
- le collège Florimond Robertet, Brou (28)
- le collège Jean Racine, Maintenon (28)
- le collège Joachim du Bellay, Authon-du-Perche (28)
- le collège La Pajotterie, Châteauneuf-en-Thymerais (28)
- le collège Marcel Pagnol, Vernouillet (28)
- le collège Nicolas Robert, Vernouillet (28)
- le collège Tomas Divi, Châteaudun (28)
- le collège Louis Armand, Dreux (28)
- le collège Pierre et Marie Curie, Dreux (28)
- le collège Touvent, Châteauroux (36)
- le collège Rosa Parks ; Châteauroux (36)
- le collège B de Fontenelle, Savigné sur Lathan (37)
- le collège Joachim du Bellay, Château-la-Vallière (37)
- le collège Léonard de Vinci, Tours (37)
- le collège Pablo Néruda, Saint-Pierre-des-Corps (37)
- le collège Patrick Baudry, Nouâtre (37)
- le collège René Cassin, Ballan-Miré (37)
- le collège Hubert Fillay Bracieux (41)
- le collège Louis Pasteur, Moray (41)
- le collège Maurice Genevoix, Romorantin (41)
- le collège Robert Lasneau, Vendôme (41)
- le collège Charles Rivière, Olivet (45)
- le collège Gutenberg, Malheserbes (45)
- le collège Jean Pelletier, Orléans (45)
- le collège Louis Joseph Soulas, Bazoches-les-Gallerandes (45)
- le collège Nelson Mandela, Saint-Ay (45)
- le collège Saint Exupéry, Saint-Jean-de-Braye (45)
- le collège Condorcet, Fleury-les-Aubrais (45)
- le collège Alfred de Musset, Patay (45)
- le collège Max Jacob, Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)
- le collège Frédéric Bazille, Beaune-la-Rollande (45)
- le collège Grand Clos, Montargis (45)
- le lycée Fulbert, Chartres (28)
- le lycée Branly, Dreux (28)
- le lycée Claude France, Romorantin (41)
- le lycée Maurice Genevoix, Ingré (45)
- le lycée Jean Zay, Orléans (45)

## La liste des sigles

Sigle	Dénomination
2CA-SH	Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
AED	Assistant d'éducation
APB	Admission post-bac
AVS-I	Assistant de vie scolaire individualisé
AVS-M	Assistant de vie scolaire mutualisé
AVS-Co	Assistant de vie scolaire collectif
BEP	Brevet d'études professionnelles
BT	Brevet de technicien
BTP	Bâtiment et travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
BTS-A	Brevet de technicien supérieur de l'agriculture
CAFFA	Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
CAFIPMF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur
CANOPE	Réseau de « Création et d'accompagnement pédagogiques »
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPA-SH	Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CARDIE	Cellule académique Recherche développement Innovation
CAVL	Conseil académique de la vie lycéenne
CE1	Cours élémentaire première année
CE2	Cours élémentaire deuxième année
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLIMSCO	Cellule Climat Scolaire
CLIS	Classe d'intégration scolaire
CM1	Cours moyen première année
CM2	Cours moyen deuxième année
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNVL	Conseil national de la vie lycéenne
CP	Cours préparatoire
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CSP	Conseil supérieur des programmes
CVL	Conseil de la vie lycéenne
CUI-CAE	Contrat unique d'insertion- contrat d'accompagnement dans l'emploi
DAAC	Délégation Académique à l'Action Culturelle
DAFOP	Délégué académique à la formation professionnelle
DAN	Délégué académique au numérique
DAREIC	Délégué académique aux relations européennes et internationales
DAVL	Délégué académique à la vie lycéenne
DCG	Diplôme de comptabilité et de gestion
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation
DECESF	Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
DMA	Diplôme des métiers d'arts
DNB	Diplôme national du brevet
DRAC	Direction régionale de l'action culturelle
DRAAF	Direction Régionale et Départementale de l'Agriculture et de la Forêt Centre et Loiret
DRDIE	Département Recherche et Développement en Innovation et en Education
DRONISEP	Délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions
DSAA	Diplôme supérieur d'arts appliqués
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DUT	Diplôme universitaire de technologie
E3D	Etablissement en démarche de développement durable
EPA	Entreprendre pour apprendre
EPCSCP	Etablissement public à caractère scientifique culturel et professionnel
EPL	Etablissement public local d'enseignement
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
EPS	Education physique et sportive
EREA	École régionale d'enseignement adapté



ES	Économique et social
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation
EVS	Etablissement et vie scolaire
FLAC	Fête lycéenne de l'action culturelle
FSE	Foyer social éducatif
FTLV	Formation tout au long de la vie
IA-DASEN	Inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IATSS	personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
IEN-ET-EG-IO	Inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique et de l'information-orientation
INSA CVL	Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire
ITEC	Innovation Technologique et Eco-Conception
IUT	Institut universitaire de technologie
L	Littéraire
L1	Licence première année
L2	Licence deuxième année
L3	Licence troisième année
LEGT	Lycée d'enseignement général et technique
LP	Lycée professionnel
M1	Master première année
M2	Master deuxième année
MDL	Maison des lycéens
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
OTS	Organisation du temps scolaire
PAF	Plan académique de formation
PEAC	Parcours d'éducation artistique et culturelle
PER	Prévention Écoute Régulation
PDMF	Parcours de découverte des métiers et des formations
PSAD	Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RRS	Réseaux de réussite scolaire
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SIEI	Système interministériel d'échange d'informations
SIN	Système d'information et numérique
SPRO	Service public régional de l'orientation
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués
STI	Sciences et techniques de l'industrie
STI2D	Sciences et techniques de l'industrie et développement durable
STL	Sciences et technologies de laboratoire
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion
STS	Section de technicien supérieur
SVT	Sciences et vie de la Terre
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
UGSEL	Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UNSS	Union nationale du sport scolaire
USEP	Union sportive de l'enseignement du 1er degré

# Les changements climatiques.

## Et après ?



**Projets, créations, visions : des élèves dans la construction d'un avenir planétaire responsable**

La France accueille entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015 la conférence internationale sur le climat à Paris. Dans le contexte de réflexion et d'informations qui accompagnera cet événement, le comité académique EDD et les professeurs ressources EDD proposent aux équipes des établissements de **mettre leurs élèves en action autour de cette thématique des changements climatiques.**

Il s'agit d'aborder cette thématique selon **un angle constructif** : présenter certes lucidement les difficultés générées face à ces changements très rapides à l'échelle de l'histoire de la planète, mais aussi se démarquer d'une vision uniquement catastrophiste en demandant aux élèves de **choisir ou de créer des objets ou des situations montrant comment l'humanité fait ou va faire ou pourrait faire face à cette évolution climatique, la freiner, s'y adapter.**

Il est attendu *in fine* :

- Une **production d'élèves** mettant en œuvre des **compétences multiples**,
- en relation avec un ou des **partenaires**,
- accompagnée d'une note d'intention,
- transmise sous **forme numérique** au comité académique (sous forme de vidéo ou photos pour toute production non écrite),
- répondant donc à **l'esprit constructif** défini ci-dessus et selon une des entrées proposées ci-après.

**Pour faire face aux changements climatiques, lutter contre leur accélération et s'adapter à leurs conséquences, choisir une des entrées ci – dessous :**

► **« Les journalistes de la planète »**

*S'appuyer sur la recherche d'exemples réels.*

- **un projet existant déjà sur un territoire (à l'échelle locale, mais n'importe où sur la planète) qui sait faire face aux conséquences des changements climatiques**

► **« Les chercheurs de l'immédiat »**

*S'appuyer sur la recherche de propositions scientifiques et technologiques diverses à travers le monde.*

- **une proposition de projet réalisé ou réalisable rapidement (technologique, industriel, agricole...) visant à limiter les changements climatiques ou/et à s'adapter à leurs conséquences**

► **« Les bâtisseurs de demain »**

*S'appuyer sur la recherche de propositions diverses à travers le monde ET sur les compétences d'imagination et de créativité des élèves.*

- **un projet innovant, créatif, envisageable à moyen terme ou encore « futuriste », concernant l'habitat humain et prenant en compte les changements climatiques**

► **« Les rêveurs du monde ».**

*S'appuyant sur les compétences de réflexion, d'imagination et de créativité des élèves.*

- **un projet utopique, conscient des réalités des changements climatiques, mais proposant des solutions *a priori* inaccessibles pour l'instant, du rêve**

Calendrier

mars - septembre 2015 :	Retours des notes d'intention
Décembre 2015 :	Présentation de projets lors des 3 <sup>e</sup> Rencontres académiques EDD
Mai-juin 2016 :	Retours des productions sous forme numérique
Juillet -septembre 2016 :	Mise en ligne des productions sur le site académique

**Contact presse :**

Maud Pestel

02 38 79 45 96

[communication@ac-orleans-tours.fr](mailto:communication@ac-orleans-tours.fr)

**Crédits photo :**

Philippe Devernay – MEN

Laurence Mouton-PhotoAlto

V.Treney, lycée Maréchal Leclerc de Hauteclocque

Eric Audras-PhotoAlto

Caroline Lucas – MEN

Maud Pestel - rectorat

*Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours*

*Août 2015*